

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.
- M. Michel Destot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.
- M. Claude Billard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.
- M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la poste et les télécommunications.
- M. Gabriel Montcharmont, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la poste et les télécommunications.
- MM. Roger Meï,

Ladislas Poniatowski,
Pierre Ducout,
Yves Cochet,
Franck Borotra,
Claude Gaillard,
François Brottes,
Jean-Pierre Kucheida,
Jacques Guyard,
Alain Gouriou.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de :
Mme Muguette Jacquaint, MM. Patrick Leroy, Jean-Pierre Brard, Mme Janine Jambu, M. François Goulard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 34).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

INDUSTRIE, POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai scrupule à prendre la parole à une heure si matinale, à laquelle les parlementaires, sans doute encore retenus par leurs obligations locales, ne peuvent tous être présents. (*Sourires.*) Mais nous ne pouvons pas chambouler l'ordre du jour, n'est-ce pas monsieur le président ?

Quelques mots d'abord pour lancer la présentation du budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les premiers seront pour regretter le délai un peu bref dans lequel a dû être préparé ce budget. Cette brièveté résulte, comme chacun le sait, d'élections inattendues, et elle m'a empêché de présenter un budget intégré de l'ensemble qui constitue aujourd'hui mon ministère et qui regroupe les services traditionnels de l'économie et des finances, mais aussi, entre autres, ceux de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de la consommation.

Chacun des secrétaires d'Etat qui m'accompagne aura mission de présenter les crédits qui le concernent directement.

J'entends que nous essayions ensemble, pour l'année prochaine, de vous présenter des budgets plus largement intégrés. Cela n'empêchera pas un partage de la tâche de présentation, mais permettra de mieux mettre en lumière les différentes synergies entre les directions de ce grand ministère.

C'est en effet un grand ministère que le Premier ministre a voulu : un ministère qui porte la croissance solidaire, dont j'ai fait le thème principal de la présentation du projet de loi de finances à laquelle je me suis livré devant vous il y a quelques semaines.

Ce grand ministère a trois caractéristiques, que j'évoquerai très rapidement avant que les rapporteurs, comme le veut la tradition, exposent les avis des commissions sur les crédits.

Première caractéristique : ce ministère est au cœur de l'Etat. Il n'est pas le seul à être placé au cœur de l'activité publique, mais il est assurément l'un de ceux qui y sont car il constitue un pôle de compétences qui a joué, durant les décennies qui viennent de s'écouler, le rôle qu'il devait jouer. Ce pôle de compétences est au service à la fois des entreprises et des citoyens.

Le ministère doit, dans la législature qui s'ouvre, être le centre d'où émane la volonté, réaffirmée à plusieurs reprises par le Premier ministre, de trouver un équilibre nouveau entre ce qui relève de l'Etat et ce qui relève du marché. S'il est bien un endroit, dans l'appareil d'Etat, où la rencontre des deux se produit quotidiennement, à tous les échelons de la hiérarchie administrative, c'est bien le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, qui a vocation à être l'interface entre les acteurs de la vie économique et sociale et ceux qui, fonctionnaires et responsables politiques, doivent mettre en œuvre les décisions que vous avez sanctionnées par votre vote.

Le ministère est aussi au cœur de l'Etat parce qu'il porte – il n'est pas le seul – nombre des engagements internationaux du pays parmi les plus lourds. Je pense tout particulièrement aux engagements qui ont trait à la monnaie unique. Il s'agit d'une tâche qui a organisé, cristallisé – parfois trop, diront certains – l'action publique depuis une dizaine d'années et dont la première phase, celle de l'entrée en vigueur de l'euro, touche à sa fin. Bien sûr, d'autres phases suivront pour sa mise en œuvre.

Depuis une dizaine d'années, l'ensemble de la vie économique et sociale a été, dans certains domaines faiblement, et dans d'autres très largement, parfois complètement, dominée par ce grand engagement national, qui a été celui de notre peuple : construire l'Europe et mettre en place la monnaie unique.

Pour ces deux raisons – le lien, souvent étroit, entre vie économique et vie administrative et une responsabilité majeure dans la construction européenne –, le ministère joue un rôle qui, sans être unique, est très particulier dans notre appareil public. Il n'est donc pas faux de dire qu'il se situe au cœur des préoccupations de l'Etat.

Il est une deuxième caractéristique de ce ministère, qui est moins souvent mise en lumière mais que je tiens à rappeler : il est aussi le ministère de la production.

Souvent, on a tendance à penser que le ministère de l'économie et des finances, surtout quand il n'est pas associé à des responsabilités industrielles, est avant tout celui de la répartition. Chacun a naturellement à l'esprit ses fonctions en matière fiscale qui, par nature, relèvent largement d'une volonté de correction de la répartition primaire, qu'il s'agisse des revenus ou des patrimoines.

Il demeure que l'on méconnaîtrait une grande part de son action, qui recouvre désormais les différents secteurs de la production, si l'on pensait que cette répartition constitue l'horizon borné de sa tâche quotidienne. En effet, le ministère doit être avant tout celui de la production.

Je le dis à tous les députés ici réunis, la tradition à laquelle la majorité d'aujourd'hui se rattache, qui est celle de l'ensemble des partis sociaux-démocrates ou socialistes européens, me paraît trop souvent considérée comme une tradition « répartitionniste », comme une tradition qui voudrait trouver dans la répartition sa raison d'être, pour qu'on n'ait pas tendance à vouloir la corriger un peu et à montrer que, si la redistribution est un élément majeur de notre société, pour autant les ministères responsables de l'action économique ne peuvent s'y limiter : leur intervention, qu'on peut juger excessive sur certains bancs et insuffisante sur d'autres, et que nous voulons situer dans l'axe de l'alliance entre le marché et l'Etat, reste majeure dans le domaine de la production.

Mais pour être un ministère de la production, il faut laisser la plus grande partie de la richesse créée à la production. Dans le projet de budget qui vous a été présenté, la part de l'accroissement de la richesse nationale – telle qu'on peut l'anticiper en référence à la croissance du PIB – qui sera prélevée par la puissance publique diminuera fortement puisqu'elle n'en représentera que 41 %, alors qu'il n'y a pas longtemps, en 1996, elle dépassait les 90 %.

La volonté de mon ministère d'être celui de la production se traduit donc aussi dans la limitation de la dépense publique. Mais, comme nous avons beaucoup débattu de la question, je n'y reviendrai pas.

Quelle que soit la manière dont on calcule, les dépenses courantes de l'Etat seront en 1998, et cela pour la première fois depuis une vingtaine d'années, stables. Cela signifie que la plus grande partie possible de la richesse créée en 1998 restera du côté des ménages et des entreprises. Il s'agit là d'une autre manière d'aider à la production. Pour cela, il existe d'ailleurs d'autres voies, plus directes. Elles concernent les technologies de l'information, auxquelles, en liaison avec le ministre chargé de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, nous entendons donner une impulsion nouvelle. Elles concernent aussi les échanges extérieurs, secteur dans lequel, même si nos comptes extérieurs se portent plutôt bien, il n'est jamais trop tôt pour réorganiser les mécanismes qui soutiennent nos entreprises à l'exportation. Elles concernent enfin les travaux de simplification qui ont été engagés par ailleurs.

Je sais bien que la simplification administrative est un vieux serpent de mer. Pour ce qui le concerne, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre dans quelques mois, d'ailleurs à la suite d'actions déjà entreprises par les gouvernements précédents, des mesures concrètes résultant du rapport qu'a rédigé votre collègue, M. Dominique Baert, député du Nord.

En conséquence, j'entends qu'une nouvelle vague de simplifications vienne faciliter la vie des entreprises.

C'est aussi être le ministère de la production que de vouloir moderniser les services publics en les rendant plus efficaces.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que la dépense publique doit à tout prix être limitée. Je pense, en revanche, qu'elle doit à tout prix être efficace. Je ne voudrais pas d'un budget qui serait réduit de moitié, la moitié restante étant totalement inefficace. A cet égard, le

débat dans notre pays ne devrait plus avoir ce caractère quelque peu idéologique et archaïque qui veut que, pour les uns, moins il y a de dépenses et mieux on se porte alors que, pour les autres, plus il y a de dépenses et meilleure est la situation.

Ce qui importe, c'est que nous trouvions la manière de faire en sorte que chaque franc qui est versé par une entreprise, par un contribuable français et qui tombe dans les caisses de l'Etat soit utilisé de la façon la plus efficace possible.

C'est aussi être le ministère de la production que de faire en sorte que les services rendus à l'économie et à l'environnement des entreprises en termes d'infrastructures et de législation soient aussi efficaces qu'il est concevable.

A travers toutes ces fonctions, vous avez reconnu les différents départements que mes collègues et moi-même avons l'honneur de diriger, qu'il s'agisse du budget, sous la responsabilité de Christian Sautter, de l'industrie et de l'énergie, dont Christian Pierret vous présentera les dépenses à venir, du pôle du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises, sous la responsabilité de Marylise Lebranchu, ou du commerce extérieur, dont je n'ai dit qu'un mot, mais sur lequel Jacques Dondoux aura à cœur de faire de plus amples développements.

Ministère au cœur de l'Etat, ministère de la production, le grand ministère que je dirige est aussi celui qui se veut le plus ouvert sur la vie économique au quotidien.

Je suis très frappé, comme vous sans doute, de constater que, sur de nombreux sujets, nos concitoyens sont demandeurs d'une intervention mieux organisée de la puissance publique. Il en est ainsi pour ce qui concerne la sécurité du consommateur : personne n'est en ce domaine favorable à une liberté un peu sauvage, qui placerait le consommateur sans défense face aux attaques féroces d'une jungle entrepreneuriale. Au contraire, nos concitoyens demandent que, par le biais d'une organisation plus rigoureuse et d'un encadrement plus scientifique, le consommateur soit protégé alors même qu'il est lui-même souvent incapable, et c'est bien normal, de faire la différence entre des produits qui pourraient être nocifs et d'autres dont l'innocuité est reconnue.

Les Français sont au quotidien exaspérés par le fait que, alors que les impôts sont malheureusement élevés, certains y échappent. La lutte contre la fraude, à condition qu'elle soit conduite dans le respect des règles républicaines les mieux assurées, recueille l'assentiment de nos concitoyens.

Si nous pouvons, mesdames, messieurs, avoir des divergences sur la meilleure manière de définir l'impôt, nous ne pouvons en avoir sur le fait qu'une fois que le Parlement l'a voté, il doit être mis en œuvre exactement dans les termes définis ici et au Sénat. La lutte contre la fraude est par conséquent l'une des fonctions républicaines les plus naturelles.

Loin d'être éthéré, et bien qu'il soit parfois considéré par nos concitoyens ou les entreprises comme une sorte de forteresse qui serait leur adversaire, le ministère que je dirige est un instrument qui se veut à la disposition de l'ensemble de l'économie nationale. Les différents budgets qui vont vous être présentés ne sont qu'une manière de traduire la préoccupation, jamais suffisamment satisfaite mais toujours recherchée, de voir les crédits que le Parlement veut bien voter mis de la meilleure façon à la disposition de l'Etat, dans le cadre de ses responsabilités. Je pense que vous aurez à cœur de reconnaître que, dans chacun de ces budgets, telle est notre préoccupation.

Vous proposerez sans doute, sur tel ou tel point, des modifications. Mes collègues et moi-même sommes bien entendu très enclins à examiner vos propositions et à améliorer ce qui, à l'évidence, est toujours améliorable.

Mesdames, messieurs, gardez sans cesse à l'esprit que le budget que je vous présente procède d'une volonté simple qui peut paraître à certains naïve, mais qui vient conforter la conception que le Premier ministre a de son gouvernement : définir l'action de la puissance publique au service des citoyens, conformément aux engagements qui ont été pris, et cela avec la plus grande économie de moyens possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre, de la densité et de la brièveté de vos propos... Je suis sûr que chaque orateur s'inspirera de cet exemple. Pour ma part, je serai intransigeant sur les temps de parole.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Michel Destot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, à cette heure matinale et puisque nous sommes, si je puis dire, entre nous, je vous ferai une petite confidence : l'an passé, à cette même tribune, je rêvais d'un Franck Borotra redevenu lui-même, c'est-à-dire libre de ses propos, plutôt critique, comme il l'avait été à l'époque vis-à-vis du désengagement du gouvernement Balladur en matière industrielle, désengagement malheureusement poursuivi par le gouvernement Juppé.

Aujourd'hui, le rêve est devenu réalité : Franck Borotra, pour qui j'éprouve des sentiments d'estime et même d'amitié, a retrouvé, grâce à M. Chirac et au suffrage populaire, sa pleine capacité critique sur les bancs de l'opposition. (*Sourires.*) Et mes amis sont devenus ministres pour nous rappeler et traduire dans les chiffres du budget ce dont la France ne peut se passer, c'est-à-dire une véritable politique industrielle, à moyen et à long terme.

Par son rôle de régulation et d'incitation, l'Etat reste en effet le meilleur garant face aux variations souvent erratiques d'un marché difficilement maîtrisable car étroitement dépendant du temps commercial et boursier, qui est marqué par un rythme court.

Cette « vérité des temps » retrouve aujourd'hui toute son actualité et je m'en réjouis car, par les richesses qu'elle crée et la valeur ajoutée qu'elle produit, l'industrie est la principale source de développement du secteur tertiaire. Son emprise sur l'économie est estimée à plus de 50 % du PIB national.

En assurant près de deux tiers de l'effort de recherche-développement, la production industrielle est également le moteur de l'innovation. C'est aussi et surtout un gage de solidarité sociale par l'importance des emplois concernés : l'industrie emploie plus de 4 millions de personnes, auxquelles correspondent autant d'emplois indirects dans le secteur des services et de la sous-traitance.

C'est enfin, permettez-moi de le souligner, un élément essentiel de l'aménagement du territoire : par l'impulsion qu'elles donnent aux économies locales et les emplois qu'elles maintiennent, les activités industrielles constituent un facteur de désenclavement.

Bref, je ne pouvais m'empêcher de vous dire d'entrée mon plaisir de rapporter un tel budget, qui renoue avec une présence intelligente des pouvoirs publics.

Qu'il s'agisse de l'aide aux programmes de recherche, du soutien aux petites et moyennes industries ou de l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie, l'enjeu réside désormais dans un rétablissement de l'impératif industriel par le renforcement des politiques sectorielles de l'Etat et des moyens de ses services.

On pourrait dire avec Saint-Simon que « la société tout entière repose sur l'industrie ».

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Très bien !

M. Michel Destot, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, à périmètre budgétaire constant, le secrétariat d'Etat à l'industrie disposera en 1998, en crédits de paiement initiaux, de 621 millions de francs supplémentaires, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à 1997. Ce budget marque donc une rupture profonde avec quatre années de gestion libérale sans réelle politique industrielle. En période de rigueur budgétaire, cette mesure constitue un effort très sensible en direction de l'industrie française et un signe clair de la priorité donnée par le Gouvernement à l'emploi.

Ce budget, dont les moyens augmentent, permet ainsi de préparer l'avenir. A cet égard, il convient d'insister sur le renforcement de l'effort de recherche industrielle et d'innovation puisque les moyens directement affectés à cet objectif, notamment à travers l'ANVAR, l'agence nationale de valorisation de la recherche, augmentent de 16,5 %. Il faut également souligner que les actions de modernisation des PMI, en vue d'améliorer leur compétitivité et l'emploi, seront fortement soutenues par l'intermédiaire d'aides aux investissements matériels et immatériels.

Enfin, un effort soutenu en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables est programmé avec une augmentation de 12,8 % des moyens mis à la disposition de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Ce budget renoue également avec la sincérité et la responsabilité en prévoyant la rebudgétisation de dépenses indûment transférées par le précédent gouvernement sur le compte d'affectation spéciale des privatisations et en assurant le respect des engagements de l'Etat pour accompagner les reconversions et les restructurations industrielles. Ainsi, la rebudgétisation des crédits de recherche du CEA permet de pérenniser sa place dans les grands enjeux qui monopolisent actuellement la recherche pour l'industrie nucléaire en France, notamment au plan stratégique et militaire, en maintenant les efforts en matière de simulation nucléaire, clé de notre indépendance nationale. Mais il est aussi essentiel que, dans un contexte de redéfinition de la politique énergétique française, l'établissement montre sa capacité à gérer les déchets radioactifs à vie longue ou à assurer le recyclage du plutonium.

Par ailleurs, le CEA doit être en mesure de participer aux autres priorités de recherche. Les connaissances qu'il a acquises en physique fondamentale, en biologie ou en micro-électronique peuvent en effet être utilisées dans la coopération avec d'autres organismes de recherche. L'expérience exemplaire de Grenoble est là pour en témoigner, Grenoble où le LETI, le laboratoire de micro-électronique du CEA, associé au CNET, le centre de recherches de France Télécom, et à SGS-Thomson, est à l'origine d'un projet de recherche européen, qui a déjà créé près de 1 000 emplois directs dans l'industrie, sans compter les emplois induits que l'on évalue à un facteur cinq. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics soutiennent de telles filières.

Le sujet est particulièrement d'actualité pour la micro-électronique, puisque l'implantation d'une seconde plateforme de développement pour SGS Thomson – la plaque de 300 millimètres correspondant aux puces de 0,18 micron – est à l'ordre du jour avec la création potentielle de 600 emplois directs et peut-être trois fois plus d'emplois indirects. Mais le site grenoblois, à Crolles, est en compétition, avec un site en Italie, près de Milan. Il y a là une opportunité à ne pas manquer pour garder l'avance technologique de notre pays dans cette filière à forte valeur ajoutée. Mais je sais que le dossier Crolles 2 est suivi avec la plus grande attention par vous-même et vos services, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je compte bien sûr toujours sur vous.

Permettez-moi de revenir, d'une façon plus détaillée, sur les trois grandes priorités de ce budget, toutes trois tournées vers le développement de l'emploi d'ailleurs, et d'abord sur la hausse des moyens affectés à la recherche industrielle et à l'innovation, en rupture avec les suppressions de crédits décidées au cours des dernières années. Cette nouvelle politique permettra de poursuivre l'appel à propositions lancé dans le cadre de l'opération « technologies-clés » et d'accentuer la recherche, notamment dans l'industrie électronique et le multimédia. Il est clair que, face à la concurrence des pays à bas niveau de rémunération et des entreprises des grands pays industrialisés, la pérennité des industries françaises dépend de leur capacité à innover. A cet effet, les dotations des grands programmes pour le développement de la recherche industrielle et de l'innovation augmenteront l'année prochaine de plus de 12 % en autorisations de programme et en crédits de paiement. Est-il encore nécessaire de rappeler qu'en quatre années de gouvernement de droite, ces mêmes crédits avaient fondu de 44 % pour les autorisations de programme ? Les crédits pour le programme européen Eurêka augmenteront quant à eux de 50 %, en opposition à leur réduction de moitié sous l'ancienne majorité parlementaire.

Je ne peux aussi que me féliciter de l'effort consenti en direction des PMI. Fasciné par les grandes entreprises, notre pays oublie souvent que sa richesse réside tout autant dans ses milliers de PME-PMI. Plus créatrices d'emplois, elles sont aussi plus fragiles. L'Etat doit donc corriger les imperfections et les aléas du marché en améliorant l'accès des PMI aux financements.

Les autorisations de programme ouvertes pour aider le développement industriel progressent globalement de 2,2 %. C'est bien, mais il faudra poursuivre et amplifier le mouvement dans les années à venir. Ces moyens nouveaux permettront, d'une part, de promouvoir la diffusion des outils de communication et d'information dans les PMI, d'autre part, de financer les contrats de plan Etat-Régions, et notamment la procédure ATOUT, à hauteur de 682 millions de francs en autorisations de programme.

Les filières d'avenir n'ont pas été oubliées non plus et font l'objet d'actions prioritaires qu'il conviendra aussi de poursuivre et de renforcer dans les années prochaines. A titre d'exemple, deux filières, les bio-industries et les industries numériques, illustrent les liens étroits que peuvent nouer un programme de recherche et une activité industrielle. Elles montrent également l'ampleur du retard pris par les entreprises françaises dans le domaine des transferts de technologie et renforcent la nécessité d'une politique volontariste de la part des pouvoirs publics.

Les biotechnologies sont devenues un enjeu économique et industriel majeur qui conduit certains à les considérer comme « la colonne vertébrale » de la quatrième révolution industrielle. Une étude récemment réalisée par le réseau des huit villes de la région Rhône-Alpes montre que près de 500 sociétés sont impliquées dans les bio-industries sur lesquelles travaillent plus de 20 000 chercheurs. Les conséquences sur l'emploi sont considérables. On estime que le volume d'emplois indirects est cinq fois plus important dans ce secteur que dans les autres. Une action volontariste des régions et de l'Etat est donc indispensable pour opérer les transferts de technologies dans ce secteur et favoriser l'émergence de *start-up*.

De même, le développement des activités numériques constitue une autre illustration du lien entre la recherche et l'industrie. Pour la seule région Rhône-Alpes, exemple que j'ai voulu retenir, on estime que la filière numérique peut représenter entre 50 000 et 100 000 emplois à l'horizon des cinq à dix ans. Nous le voyons, il y a beaucoup de choses à faire et, si vous le permettez, le rapporteur que je suis vous fera quelques suggestions.

D'abord, il faudrait renforcer le crédit d'impôt « recherche et innovation » pour la mise au point de produits innovants au profit principal, sinon exclusif, des PME-PMI, développant ainsi leur compétitivité et leur attractivité par rapport à la concurrence.

Ensuite, il conviendrait d'apporter un soutien plus affirmé au transfert de technologies et à la création d'entreprises, donc d'emplois, grâce à une politique active et efficace de capital-risque.

Je suggère également que soient prises en compte, dans la négociation de l'aménagement du temps de travail, les spécificités des branches d'activités et de leurs besoins en termes d'organisation, sous réserve que les propositions issues de cette négociation soient effectivement créatrices d'emplois.

Puisque nous parlons d'emploi, permettez-moi une réflexion supplémentaire personnelle. Il est légitime de tenir nos engagements et de réaffirmer la solidarité de l'Etat vis-à-vis des industries en grande difficulté. Je pense aux chantiers navals, à l'industrie charbonnière, que l'Etat aide déjà considérablement dans le projet qui vous est proposé. Cependant, ne conviendrait-il pas de faire un bilan quantitatif et qualitatif de ces aides, l'objectif étant de parvenir à un équilibre entre les aides à la reconversion et les soutiens aux filières d'avenir qui favorise l'emploi, sans opposer les mesures les unes aux autres, mais en cherchant à placer le curseur des aides publiques au niveau d'équilibre optimum entre solidarité nationale et création d'emplois ?

Une réflexion stratégique est également à mener dans le domaine de l'énergie. J'ai déjà évoqué les nouvelles priorités budgétaires en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies propres, permettant à la France de respecter les engagements pris à Rio pour préserver l'environnement et les grands équilibres écologiques. Pourquoi ne pas proposer à Kyoto une norme à respecter pour chaque pays, une sorte de limite du droit à polluer quantifié par unité de PIB ?

Et puis surtout, quel avenir, dans ce contexte, pour la filière électronucléaire française ? Là aussi, une réflexion stratégique s'impose. Si la décision d'abandon de Superphénix, guidée par des motifs économiques, ne peut être remise en cause, il importe néanmoins que soient mis à profit l'investissement public technologique et financier réalisé à travers ce programme et le savoir-faire qui en a

été tiré. Cet abandon doit s'accompagner impérativement d'une étude technique et économique précise pour arrêter les modalités susceptibles de tirer le meilleur parti du démantèlement. De plus, la mission confiée à M. Jean-Pierre Aubert doit déboucher sur un véritable plan d'aménagement du territoire, concerté, prévoyant la reconversion des activités, le maintien de l'emploi et la réutilisation des compétences acquises. Dans le même esprit, à la condition bien entendu que les autorités de sûreté l'autorisent, il est essentiel de maintenir une compétence opérationnelle française dans la filière des neutrons rapides en autorisant le redémarrage de la centrale de Phénix, provisoirement arrêtée.

Le maintien du savoir-faire de Framatome doit également faire l'objet d'une vigilance particulière.

Au moment où le Gouvernement réfléchit à la recomposition du capital de cette entreprise, il est essentiel de valoriser le savoir-faire et la culture nucléaire acquise par cet industriel en les valorisant par des actions et des partenariats au niveau international. Il serait incompréhensible de ne pas valoriser ce savoir-faire et cette expertise acquis dans le domaine nucléaire grâce à des années d'investissements publics considérables, que l'on peut chiffrer à plus de 1 000 milliards de francs.

Pour ce faire, il convient de soutenir la COGEMA dans son effort industriel sur l'ensemble du cycle du combustible, en exigeant bien sûr le respect des règles de sûreté et de transparence qui y sont liées, mais en faisant taire les attaques injustifiées qui portent un discrédit inutile sur l'entreprise et sur notre pays.

Pour ce faire, il convient aussi de pousser EDF dans la bataille du troisième millénaire en lui permettant de se doter d'une véritable politique internationale ambitieuse, juste retour des investissements considérables consentis par la collectivité nationale.

Mesdames, messieurs, ce budget, tourné vers l'avenir, est à l'image du nouveau partenariat public-privé engagé par la société Thomson. En substituant une véritable stratégie industrielle à la logique financière du précédent gouvernement, la nouvelle majorité a permis d'affirmer un pôle électronique français fort et cohérent.

D'envergure internationale, cette nouvelle alliance de quatre partenaires complémentaires permet d'atteindre la taille nécessaire à l'industrie française pour affronter ses concurrents. Le prochain objectif de ce nouveau pôle est maintenant de passer au stade européen. L'Etat devra donc s'engager sans attendre dans ce sens, par l'aide à la recherche et au développement, les commandes publiques et la mise en place de ces partenariats européens.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur !

M. Michel Destot, rapporteur spécial. Cette dimension européenne et partenariale, déjà présente dans le budget 1998 de l'industrie à travers les grands programmes de recherche et d'innovation, devra faire l'objet d'aides soutenues sur le long terme pour permettre à la France d'exporter plus de produits innovants et de conforter sa puissance industrielle dans l'économie mondiale. C'est bien parti. Tant mieux pour notre pays ! Et quel chemin parcouru en quatre mois ! Thomson consolidée, alors qu'il y a un an, on voulait brader cette entreprise pour le franc symbolique ! France Télécom dopée par un succès interne et externe considérable !

En conclusion, mes chers collègues, la commission des finances ayant adopté à l'unanimité les crédits de l'industrie, je vous invite à faire de même ici en séance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Claude Billard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie. Depuis de nombreuses années, le soutien public à l'industrie n'avait plus qu'un très lointain rapport avec ce qu'il était convenu d'appeler, dans les années 70, une politique industrielle. Dans un contexte et un environnement économique certes différents, les crédits du secrétariat d'Etat à l'industrie pour 1998 traduisent la volonté politique du Gouvernement de s'engager sur la voie d'une politique industrielle.

Il n'est pas fatal, en effet, que des pans entiers de notre industrie soient mis à mal. Il n'est ni fatal ni acceptable que la financiarisation de l'économie comme seule orientation de long terme se développe au détriment exclusif de l'économie productive. Ainsi que de nombreux exemples en témoignent, les grands pays sont des pays industriels. Réaffirmer la vocation industrielle de la France est donc un impératif majeur à l'heure où certaines thèses prônent un développement des services au détriment de l'industrie. Dans un projet de loi de finances dont l'une des priorités est l'emploi, il était vital que le soutien à l'industrie et à l'innovation créatrice soit au cœur de l'action publique.

Ainsi, pour la première fois depuis quatre ans, le budget de l'industrie enregistre une augmentation de ses dotations. Les crédits désormais inscrits au seul titre du secrétariat d'Etat s'élèvent à 16,36 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 5,37 milliards d'autorisations de programme, soit une progression globale de 3,8 % à périmètre constant. Je dis « à périmètre constant », car il faut tenir compte des modifications opérées dans la structure budgétaire qui ont pour effet de regrouper les fascicules budgétaires « Industrie » et « Poste, télécommunications et espace », et de transférer au budget de la recherche les dotations du Centre national d'études spatiales, le CNES, du Bureau de la recherche géologique et minière, le BRGM et, pour partie, du Commissariat à l'énergie atomique, le CEA qui dorénavant s'inscrit à parité entre l'industrie et la recherche contre deux tiers – un tiers pour les exercices précédents.

Certes, ces dotations peuvent encore paraître modestes face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux sauvages conditions de la concurrence internationale. Il convient toutefois d'apprécier la volonté gouvernementale d'affirmation d'une politique industrielle au regard d'autres grandes orientations inscrites dans le projet de loi de finances. De ce fait, on peut considérer que l'exercice 1998 marque une rupture positive grâce à l'amorce d'une remise en valeur de la dépense publique comme moyen de dynamisation de l'économie.

Les crédits qui nous sont soumis permettront notamment des actions dans des domaines aussi essentiels que les économies d'énergie, l'effort de recherche industrielle et d'innovation, les actions de modernisation des PMI, les fonds d'industrialisation des bassins miniers et les crédits de restructuration industrielle.

Après plusieurs années de régression, les crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME, qui a pour mission essentielle et importante de développer des actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'émergence des énergies renouve-

lables, progressent de façon significative puisqu'ils augmentent de 12 %. Ils permettront assurément un renforcement de ses moyens d'intervention.

Avec l'augmentation de 16,5 % des autorisations de programme en faveur de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, le soutien public à la recherche et à l'innovation des entreprises est concrètement affirmé après avoir été négligé depuis plusieurs années. Cette progression permettra notamment de financer les études dans des domaines fondamentaux – celui de ce que l'on appelle les « technologies-clés » ; celui des technologies de l'information et de la communication – ainsi que la mise en œuvre du réseau national de recherche en télécommunications.

Etre en situation de relever les défis posés à notre industrie passe par une politique de soutien à l'innovation. J'y ai d'ailleurs consacré un développement particulier dans mon rapport. En effet, l'innovation, qui conditionne aujourd'hui largement la compétitivité et la pérennité des entreprises, doit concerner tant les technologies dites dures que les avancées plus immédiatement pratiques.

Les sommes toujours plus élevées et indispensables à la maîtrise d'une technologie comme à sa diffusion exigent en conséquence une sélectivité rigoureuse dans les thèmes susceptibles d'être l'objet d'un soutien public.

Dans ce domaine de l'innovation, deux enjeux majeurs sont désormais identifiés et je sais que vous avez le souci d'y faire face.

D'une part, il s'agit de réorienter la recherche aidée vers l'entreprise, car ce lien est crucial pour la capacité d'innovation d'une économie, comme le démontrent si besoin était les exemples américains et japonais ; d'autre part, les politiques publiques de recherche et de développement étant alimentées pour partie par le budget du ministère de la défense, la diminution des crédits n'est pas sans poser des problèmes aux entreprises concernées qui sont fragilisées faute du relais de la recherche civile.

De nouvelles actions visant à faciliter l'accès des entreprises au grand développement de l'information prévu dans la société ont été définies par le ministère pour 1998.

Elles couvriront principalement trois domaines : la diffusion dans le tissu des PMI de l'usage des réseaux, celui d'Internet n'étant pas exclusif ; un autre dossier, technologiquement plus ambitieux, consistera à appuyer les projets des entreprises en matière de commerce électronique ; enfin, il s'agira d'aider les entreprises à intégrer dans leur gestion de nouveaux logiciels spécialisés.

Je voudrais par ailleurs saluer la détermination avec laquelle vous avez exigé de Bruxelles l'inclusion de la diffusion généralisée d'Internet et des services en ligne dans la nouvelle configuration du secteur des télécommunications, à ceci près que la logique de la rentabilité financière qui risque de prévaloir dans les orientations définies par France Télécom, dorénavant partiellement privatisée et cotée en Bourse, peut paraître, par bien des aspects, contradictoire avec un tel objectif.

D'une manière générale, permettez-moi de souligner le souci accordé, dans l'action de votre ministère, au développement des PMI comme condition de la vitalité de l'économie locale ; permettez-moi aussi de noter la complémentarité entre les crédits d'intervention du ministère et l'action de l'ANVAR.

Je relève également, dans le cadre de l'indispensable dispositif des aides régionales et sectorielles, l'importance de la rebudgetisation des crédits du fonds d'industrialisa-

tion des bassins miniers. Réimputé sur le budget de l'industrie avec 140 millions de francs en autorisations de programme et 146,4 millions en crédits de paiement, ce fonds permettra assurément d'aider de façon non négligeable ce secteur sinistré depuis plusieurs années.

Je voudrais, à ce propos, ouvrir une parenthèse qui concerne une région que vous connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, la Lorraine. J'ai noté que les contributions du fonds d'industrialisation de la Lorraine au fonds d'industrialisation des bassins sidérurgiques et ferrifères restaient très modestes. Il me semble qu'en égard aux problèmes d'affaissement survenus dans le bassin ferrifère lorrain, il conviendrait de les réexaminer afin de contribuer à trouver des solutions à la hauteur du sinistre subi par les populations locales.

Des dossiers sectoriels très importants restent en suspens et des décisions urgentes sont à prendre. Je n'en citerai que quelques-unes.

Je pense en particulier au problème posé par la remise en cause au niveau européen du « plan textile » d'allègement des charges dans ce secteur.

M. Claude Gaillard. Très bien !

M. Claude Billard, rapporteur pour avis. J'ai noté, monsieur le secrétaire d'Etat, votre détermination en la matière, et je pense que la volonté du Gouvernement a été payante puisque le ministre du travail et de la solidarité a pu annoncer devant la représentation nationale la prorogation des aides pour les petites entreprises.

Par ailleurs, au sein du secteur public industriel – on l'a évoqué précédemment – le devenir du groupe Thomson et celui de Framatome méritent d'être précisés. Il est certes de bon augure que vous ayez affirmé devant la commission de production et des échanges que l'appartenance de Framatome au secteur public ne serait pas remise en cause. Néanmoins l'inquiétude demeure forte parmi les personnels.

D'autres secteurs représentant d'importants atouts nationaux appellent, eux aussi, une réflexion stratégique et des mesures de la part de l'Etat ; je pense en particulier à l'industrie ferroviaire, à l'automobile, à la construction navale ou encore à l'aéronautique.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges, suivant en cela l'opinion de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat à l'industrie.

Je souhaite toutefois ajouter que si ce premier budget de l'industrie est acceptable eu égard aux rapides conditions d'élaboration et aux moyens d'intervention traditionnellement limités qui sont les siens, il sera indispensable pour le prochain exercice de le doter de moyens plus importants encore pour donner résolument une impulsion à une véritable politique industrielle.

En effet, la définition d'une politique industrielle audacieuse est plus urgente que jamais face aux grands défis de la compétitivité internationale. Elle est, vous le savez, affaire de souveraineté et de volonté politique.

Dans ces conditions, une remise en ordre des priorités s'imposera sans doute. Au-delà même des objectifs sectoriels de développement, le Gouvernement se devra de rectifier ou de contrer des tendances négatives, particulièrement en matière d'emplois. La sauvegarde et le développement des grands services publics, assurant aux usagers un égal accès à des productions et services essentiels, constituent, à ce titre, un enjeu vital. Les services publics, les entreprises publiques ont un rôle moteur à jouer pour mettre en œuvre une grande ambition indus-

truelle nationale, favoriser des coopérations, orienter positivement les investissements, afin que notre pays ait les moyens de peser efficacement sur un nouveau cours de la construction européenne.

Enfin, il sera également nécessaire de ne plus céder aux solutions de facilité que sont les chantages à la délocalisation qui ont, l'expérience le montre, fréquemment débouché sur des impasses. Cela impliquera notamment un examen beaucoup plus vigilant des autorisations de plans sociaux, notamment à l'égard des grands groupes industriels.

Ce sont là quelques orientations contribuant à une grande politique industrielle pour le pays que j'espère trouver dans votre prochain budget, tant il est vrai qu'il n'y a pas de France forte sans industrie forte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la poste et les télécommunications.

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la poste et les télécommunications. Les nouvelles personnalités juridiques de La Poste et de France Télécom, le caractère concurrentiel de leur champ d'intervention, la récente réorganisation gouvernementale ainsi que l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996 portant réglementation des télécommunications compliquent et limitent l'analyse budgétaire classique.

Ce n'est pas à titre principal pour ces raisons que je souhaite une nouvelle et réelle stabilité juridique dans les secteurs qui font l'objet du présent rapport, mais vous conviendrez que l'exercice parlementaire s'en trouverait facilité.

Je voudrais dans un premier temps souligner les principaux enseignements de l'analyse budgétaire et, dans un second temps, faire quelques constats qui me semblent utiles pour la réussite d'une politique à laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, vous êtes très justement attaché.

A périmètre constant, les crédits de la poste et des télécommunications pour 1998 sont en légère diminution. Ils atteignent 2 643 millions de francs, contre 2 648 en 1997, soit moins 0,2 %. Le caractère prévisionnel du projet de budget nous oblige chaque année à beaucoup de précautions dans le commentaire. C'est la raison pour laquelle j'aurai prochainement, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, l'occasion de vous demander de m'indiquer le montant détaillé des sommes réellement mandatées en 1995, 1996, 1997 par votre département afin d'apprécier l'effectivité de l'application de la loi budgétaire...

M. Jacques Guyard. Très bien !

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial. ... qui évolue selon les nécessités des régulations – nous connaissons les uns et les autres la limite de l'analyse des crédits de paiements et des autorisations de programme –, afin également de connaître les raisons, qui peuvent être parfaitement acceptables, de la non-exécution ou du retard de telle ou telle dépense.

La principale caractéristique de votre projet de budget est sa stabilité. Il s'inscrit dans la logique d'une maîtrise louable de la dépense publique. Il se situe au moment où le secteur des postes et télécommunications connaît un essor considérable, provoqué par une mutation sans précédent.

L'économie de ce secteur, son organisation font que l'important n'est pas tant le montant de la dépense publique que son affectation. Pour être rigoureux et exhaustif dans le domaine des télécommunications, il conviendrait d'inclure l'implication du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, sans oublier celui de la défense. Dans le domaine de la poste, il conviendrait par exemple de comptabiliser l'investissement partenarial des collectivités.

Indépendamment de ces observations et attentes, le présent projet de budget présente les caractéristiques suivantes :

D'abord, en ce qui concerne les télécommunications, les moyens affectés aux services sont en augmentation de 10,3 %. Cela profite à l'Autorité de régulation des télécommunications, à l'Agence nationale de fréquences, et au groupe des écoles de télécommunications.

En ce qui concerne la poste, votre intervention se traduit financièrement par une subvention de 1 850 millions de francs inscrite au titre des interventions destinées aux transports de la presse ; sa diminution en 1998 de 50 millions de francs résulte tout simplement de l'application stricte et fidèle de la convention signée entre l'Etat, La Poste et les représentants de la presse.

Avant de vous présenter quelques considérations ayant trait à votre politique, je voudrais m'exprimer sur le régime particulier de la fiscalité locale de France Télécom.

A partir du moment où France Télécom entre dans le champ de la concurrence, un double souci d'égalité et de mobilisation nous oblige à dire que ce régime fiscal local dérogatoire doit disparaître car, aujourd'hui, il joue à l'encontre de l'entreprise nationale.

M. Alain Gouriou. C'est vrai.

M. Edmond Hervé. Je souhaite que le droit fiscal reçoive pleine application.

Je comprends fort bien, et mes collègues de la commission des finances également, qu'une telle modification ne peut être brutale. La commission, d'ailleurs, dans sa sagesse et par esprit de dialogue, a justement écarté tout amendement visant à remettre en cause une rentrée fiscale fort bénéfique pour l'Etat. Il nous faudra néanmoins, dans la concertation entre le Gouvernement et le Parlement, mettre en œuvre l'orientation que je viens de rappeler.

Je voudrais dans la seconde partie de mon propos apporter quelques contributions à la définition de votre politique.

Je commencerai par les télécommunications. Les perspectives touchant à la recherche fondamentale, à la recherche-développement, à la politique industrielle, aux accords internationaux, aux progrès sociaux, aux relations de clientèle et d'utilisateurs, aux évolutions institutionnelles, aux réglementations sont totalement liées. Il revient au Gouvernement, fort de l'appui du Parlement, de faire partager aux différents acteurs une stratégie. Elle intéresse à titre principal les rapports du Gouvernement avec l'autorité de régulation, avec France Télécom et les entités nationales de recherche et de développement.

En limitant l'ouverture du capital de France Télécom à 20 %, vous avez préservé la place de l'Etat tout en renforçant le potentiel et la puissance de cette entreprise.

L'existence d'un grand ministère, M. Strauss-Kahn l'a rappelé au début de cette matinée, la philosophie qui l'inspire ; les résultats obtenus favorisent la définition d'une authentique et nécessaire politique industrielle qui donnera au futur contrat de plan le contenu attendu.

Quelles doivent être les principales données de cette stratégie française ? Je ne veux pas les énumérer toutes. J'en citerai simplement quelques-unes. Vous projetez de créer un réseau national de la recherche en télécommunication associant tout ou partie des laboratoires publics ou privés. Il y va de l'utilisation optimale de nos ressources, et je souhaite vivement que ce réseau soit mis en place très rapidement.

Nous devons aussi veiller au transfert entre la recherche et le développement et à sa suite, l'industrialisation.

Trop souvent nos laboratoires travaillent éloignées de la masse des usagers. Or, l'analyse de tous nos succès montre qu'ils sont dus à des interventions découlant de la proximité des acteurs et des entités rapprochant recherche, développement, enseignement, production, sans oublier les services commerciaux, juridiques et fiscaux. Il y a là, si vous me permettez l'expression, un cercle vertueux qu'il faut savoir entretenir à tous les niveaux, aussi bien national que local. Je pense à la Bretagne. Elle est un excellent exemple avec Lannion, Rennes et Brest.

Je pense aussi que votre stratégie doit privilégier une politique tarifaire active mettant en valeur des options d'innovation, une offre de services diversifiés correspondant à des besoins réels de clientèles différenciées, identifiées, informées et suivies. Tout cela s'avère nécessaire.

Enfin, faut-il le rappeler, le service public, nourri d'égalité et d'universalité, demeure une source incontournable de débouchés.

Bref, voilà autant d'orientations qui peuvent profiter à notre réussite internationale.

La libéralisation des infrastructures et de tous les services de télécommunication sera effective au 1^{er} janvier 1998. Nous devons être très vigilants à Bruxelles, très vigilants à la conférence européenne des administrations des postes et télécommunications et en tout autre lieu international. En s'unissant à Deutsche Telekom pour créer Global One, France Télécom a pris une bonne voie puisqu'elle figure dans l'un des trois consortiums mondiaux.

Il est un autre domaine sur lequel nous devons veiller, il s'agit des infrastructures de réseaux à haut débit. Vous le savez, quatre types de demande existent : celle des grands utilisateurs, celle d'un même utilisateur s'appuyant sur différents sites territoriaux, celle des collectivités locales et, enfin, celle des particuliers.

Dans tous les cas, veillons à tenir compte matériellement de l'existant sous peine de redondances et de surinvestissements. Si je vous le dis, c'est parce que je vois une concurrence effrénée, extrêmement coûteuse, et je crois que nous commettrions des erreurs qui perturberaient l'avenir si nous laissions chacun construire ses propres réseaux sans partir de cette analyse.

Veillons aussi à ne pas payer automatiquement un flux, mais un forfait, et à bénéficier d'une liberté d'utilisation.

La valorisation des installations existantes, la cohérence des infrastructures, l'adaptabilité des sites à l'évolution, la réponse à l'ensemble des besoins cumulés, l'adéquation des tarifs et leur compatibilité sont autant de questions urgentes qui nous intéressent, qui intéressent le Gouvernement et l'ART.

Le Gouvernement doit veiller tout spécialement à ce que les règles de la concurrence ne soient pas plus paralysantes que la réglementation antérieure. Ce serait paradoxal !

Je ne veux pas terminer cette partie de mon propos sans rappeler que France Télécom doit aussi respecter ses engagements et assurer la rénovation de ses propres réseaux. Ainsi doit-il en être des réseaux 1 G – première génération de fibre optique. S'il ne le fait pas, ces réseaux deviendront obsolètes.

Je voudrais enfin terminer par La Poste. Elle aussi connaît une profonde mutation puisqu'elle passe d'une stratégie de l'offre à une stratégie de la demande plaçant l'usager-client au centre de l'organisation.

De nombreux débats continuent d'avoir lieu sur le coût, l'efficacité, la rentabilité, et quelquefois le service public a été mis en cause. L'objectivité exige que l'on ait constamment en tête quelques données.

D'abord, toutes les activités de La Poste s'épaulent. Nous commettrions des erreurs si nous séparions telle ou telle de ces activités.

Deuxièmement, au nom de l'égalité, La Poste est partout. Mais cela a un coût qu'il faut reconnaître et accepter. En milieu rural, vous le savez, ce coût net a été évalué en 1995 à 2 milliards 700 millions de francs. Sa présence en milieu urbain a aussi un coût, car elle est implantée dans 468 des 700 quartiers classés difficiles, ce qui entraîne un surcoût de 329 millions de francs. Cela est dû aux difficultés d'exploitation : durée moyenne plus longue par client, nombre plus élevé des opérations, demandes de renseignements, aides fournies par les préposés aux guichets pour remplir des formulaires, recours à des interprètes.

Troisième observation : le service obligatoire de la distribution de la presse a un coût pour La Poste. Du 1^{er} janvier 1991, date de transformation de la poste en établissement public, à la fin de 1996, il a été de 1 880 millions de francs. En 1997, le coût restant à la charge de La Poste sera de 341 millions de francs. Dans un contexte concurrentiel croissant, le coût global du transport et de la distribution de la presse est devenu une charge lourde et injuste. La Poste, devenue exploitante autonome de droit public, doit équilibrer ses comptes.

Ma quatrième observation concerne le problème de la charge des retraites que vous connaissez très bien. Je me borne à faire un simple constat : si le système restait inchangé, la charge des retraites équivaldrait à la masse salariale en 2016.

Cinquième observation : La Poste est incontestablement une banque sociale du fait de son activité de mandataire. Elle n'a pas de monopole en la matière, mais elle est la seule, en fait, à pratiquer cette activité qui cause un déficit de 500 millions de francs. Ces mandats, vous le savez, peuvent servir tout aussi bien à la distribution du RMI qu'au versement des allocations familiales.

La Poste connaît une mutation profonde. Elle intervient sur des marchés de plus en plus difficiles, tous différents et très souvent concurrentiels. Les mutations sociales ont été profondes et ne peuvent laisser personne indifférent. Dans l'immédiat, il lui faut répondre à un défi international : comment opérer par des négociations bilatérales ? A cet égard, j'invite le Gouvernement à se montrer très attentif sur le contenu de la future directive européenne, car c'est elle, en définitive, qui dégagera les critères conditionnant la reconnaissance d'un service universel.

En tout état de cause, j'encourage vivement notre opérateur national à conclure des accords avec les partenaires étrangers.

M. le président. Concluez aussi, monsieur le rapporteur !

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial. Les deux prochains contrats de plan seront une nouvelle épreuve de vérité. Je souhaite donc que la notion de « contrat d'objectifs et de progrès » ne remette pas en cause l'ardente obligation du contrat de plan, lequel doit concilier efficacité économique et qualité sociale. C'est ce qu'a souhaité la commission des finances en émettant un avis favorable à l'adoption des crédits de la poste et des télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la poste et les télécommunications.

M. Gabriel Montcharmont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la poste et les télécommunications. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis 1990 et la création des deux établissements publics, France Télécom et La Poste, le budget du ministère de la poste et des télécommunications a considérablement évolué. Depuis le mois de juin dernier, le ministère n'existe plus en tant que tel, le secrétariat d'Etat à l'industrie exerçant par délégation du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, les attributions de celui-ci relatives à la poste et aux télécommunications, la responsabilité du secteur de l'espace étant exercée par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

A la suite du double mouvement qu'ont constitué la nouvelle législation et la modification de la structure gouvernementale, les crédits s'élèvent à 2,64 milliards de francs. Cela représente une très légère baisse, de 0,2 %, par rapport à ceux votés en 1997, mais elle ne se répartit pas uniformément puisque les moyens des services augmentent de plus de 10 %, alors que les interventions publiques reculent d'un peu plus de 2,5 %.

La première hausse traduit la volonté du Gouvernement d'affirmer le rôle de l'Etat dans le secteur des télécommunications. Ainsi, les crédits alloués à l'Autorité de régulation des télécommunications, à l'Agence nationale des fréquences et au groupe des écoles de télécommunication augmentent respectivement de 26 %, 10 % et de près de 7 %.

En revanche, la stagnation des crédits de la direction des postes et des télécommunications fait craindre que le ministère qui, certes, bénéficie de 4 millions de crédits d'étude ne dispose plus, dans un dossier complexe, d'une capacité suffisante d'expertise face aux opérateurs et à l'ART.

De la même façon, l'importance du rôle de la Commission supérieure du service public des postes et des télécommunications justifierait que les moyens qui lui sont accordés ne soient pas aussi chichement mesurés, même si nous connaissons la difficulté des temps. La baisse des crédits d'interventions publiques résulte à la fois de la réduction de 50 millions de francs de la contribution de l'Etat au transport postal de la presse qui passe à 1,85 milliard, et de la baisse de plus de 26 % des investissements du ministère, due à l'achèvement de programmes d'équipements.

En revanche, la réduction de 50 millions de la contribution de l'Etat au transport postal de la presse est justifiée par le fait que l'esprit de l'accord Etat-presse-Poste du 4 juillet 1996 était de partager entre l'Etat et La Poste les recettes supplémentaires tirées des hausses tarifaires arrêtées par cet accord. On ne peut qu'être circonspect devant cette interprétation, d'autant que rien ne figure par écrit et que cela signifierait que sur les 850 millions

de francs de recettes supplémentaires attendues sur cinq ans, 350 millions iraient dans les caisses de l'Etat et que les efforts de productivité des postiers – défini contractuellement à 1,5 % de progression par an sur cinq ans – qui sont la contrepartie de ces hausses tarifaires, ne bénéficieraient pas entièrement à La Poste et à ses clients. Au-delà de ces considérations, ce recul en valeur absolue – car il est vrai qu'en valeur relative la part de l'Etat augmente même légèrement – nous paraît surtout avoir une valeur symbolique négative.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement de la gestion des CCP et des livrets A et B sont en légère baisse, mais pour des raisons mécaniques tenant au mode de calcul de ses rémunérations.

Ainsi il apparaît, compte tenu du contexte budgétaire et de ses difficultés, que les crédits alloués prennent bien en compte les besoins de la poste et des télécoms.

Cependant s'agissant des deux opérateurs publics, l'essentiel, c'est-à-dire leur faculté de répondre aux besoins de leurs clients, qui sont aussi des citoyens ayant droit d'avoir un service public de qualité, est ailleurs. Il réside dans la capacité des opérateurs publics à remplir leurs missions dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

La Poste, dont 40 % de l'activité est soumise à concurrence, est confrontée à quatre handicaps majeurs qui sont tous des conséquences de ses rapports avec l'Etat.

D'abord les charges dues aux retraites progressent de 1,8 % par an, soit 600 millions de francs qui absorbent la totalité des gains de productivité de La Poste. Les projections montrent que si rien n'est fait, en 2015 les charges de retraite représenteront près des trois quarts de la masse salariale.

D'ores et déjà, l'écart de cotisation par rapport aux concurrents de La Poste est de cinq points, ce qui induit un handicap de 1,7 milliard de francs. Chacun est convaincu que le problème est d'une grande gravité et qu'il réclame des solutions urgentes que le prochain contrat de plan devra mettre en œuvre.

Ensuite l'insuffisante rémunération des services financiers et du rôle de banque sociale de La Poste aboutit à un manque à gagner de plus de 2,5 milliards de francs.

Par ailleurs, la présence postale sur l'ensemble du territoire notamment dans le monde rural mais pas seulement, induit un surcoût de l'ordre de 3 milliards. Or si La Poste participe à l'aménagement du territoire elle n'a pas, en tant qu'opérateur public, à en être le vecteur. Ce rôle incombe à l'Etat, de même que les subventions au transport de presse.

Ces quatre handicaps, dont aucun n'est intrinsèquement lié à l'opérateur public, représentent donc des surcoûts considérables. Cependant, La Poste approche de l'équilibre de ses comptes. Elle le doit à des progrès de productivité qui étaient et demeurent nécessaires ainsi qu'à l'étendue des services réservés autorisés par Bruxelles et qu'elle exploite en totalité.

Nul ne peut se dissimuler la fragilité de cet équilibre menacé à court terme par une nouvelle directive européenne ouvrant totalement à la concurrence le publipostage et le courrier transfrontalier entrant. Ces handicaps et la menace de réduction du périmètre des services réservés donnent toute son importance à la négociation en cours du contrat de plan.

A la suite du rapport de notre collègue Michel Delebarre, le capital de France Télécom a été ouvert au public. La nécessité de nouer des alliances stratégiques qui

permettront à l'entreprise de devenir, dans le cadre d'une alliance européenne, l'un des deux ou trois leaders mondiaux imposant cette introduction d'actionnaires privés. Faute de cette ouverture du capital, tout partenariat ambitieux aurait été impossible car les partenaires se seraient dérobés à une alliance avec une entreprise à capitaux publics.

Cependant l'ouverture du capital ne permettra pas, seule, à l'opérateur public de répondre à tous les enjeux auxquels il est confronté. Il est surtout nécessaire d'évaluer l'impact de la libéralisation du secteur des télécommunications : sera-t-elle profitable, en termes de prix et de services, aux consommateurs ? Permettra-t-elle aux entreprises, notamment françaises, de se développer sans anarchie sur le marché ? L'opérateur public pourra-t-il exercer, dans des conditions satisfaisantes, les missions de service public définies par la loi ? En d'autres termes, aura-t-il les moyens de le faire ?

Sans anticiper sur les réponses, il est raisonnable de s'interroger sur le handicap que constitue, à terme, le paiement de la taxe professionnelle à l'Etat, alors que ses concurrents la versent aux collectivités locales qui définissent le droit du sol.

Ces questions, dont la liste n'est pas exhaustive, ainsi que l'étude des possibilités d'extension du service public des télécommunications notamment, selon la déclaration de M. le Premier ministre du 25 août, l'intégration de l'accès à Internet dans le service universel, doivent donner lieu à un bilan d'appréciation de la loi de réglementation des télécommunications. L'évolution récente et rapide des télécommunications, les rapprochements technologiques de ce secteur avec celui de l'informatique et de la communication supposent une observation vigilante pour éviter des dysfonctionnements et des dérapages préjudiciables aux services publics et aux entreprises françaises.

Votre responsabilité, monsieur le secrétaire d'Etat, dépasse très largement l'exécution d'un budget dont les crédits sont modestes. Il vous appartient de maintenir et de développer le service public de la poste et des télécommunications, gage de cohésion sociale. Il vous appartient de faire admettre à l'Union européenne les nécessaires évolutions du service universel qui doivent accompagner les évolutions techniques ou sociales. Il vous appartient, enfin, de veiller à ce que l'environnement législatif et réglementaire permette aux entreprises françaises de télécommunication, dont la qualité technique est unanimement reconnue, de tenir toute leur place dans un marché mondial en expansion rapide et où la rudesse de la concurrence est à la mesure des enjeux.

C'est de cette confiance dans votre volonté et votre capacité à conduire à bien ces missions qu'a témoigné la commission de la production et des échanges en approuvant les crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Roger Meï, premier orateur inscrit, pour dix minutes.

M. Roger Meï. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre pays subit depuis plusieurs années un déclin industriel sévère. Des pans entiers de notre économie vacillent, sinon s'effondrent : constructions navales, extraction charbonnière ou ferrifère, textile...

Des questions se posent après les privatisations à outrance auxquelles il a été procédé dans la logique libérale : quelle part de nos industries détient le capital étranger ? Quand s'arrêtera sa progression ? La France a-t-elle encore les moyens et la force d'arrêter ce processus ?

Telle est la situation grave à laquelle notre pays est confronté.

Force est également de constater que la privatisation de nos industries performantes s'est traduite par des pertes massives d'emplois alors que les valeurs en Bourse montaient, à quelques péripéties près.

Allons-nous accepter la poursuite de cette hémorragie, alors que ces entreprises dégagent du bénéfice ?

Tel est, monsieur le secrétaire d'Etat, le contexte dans lequel vous avez pris vos fonctions. Quelques mois après, vous nous présentez votre budget.

A structure constante, les crédits augmentent de 3,8 % : 16,4 milliards en dépenses ordinaires et crédits de paiement, 5,3 milliards en autorisations de programme. Après plusieurs années de baisse, cela classe le budget de votre ministère parmi ceux qui connaissent une croissance supérieure à celle du budget général.

Il faut cependant préciser que plusieurs modifications ont été apportées au périmètre d'intervention de votre ministère : fusion des crédits de l'industrie avec ceux des postes et télécommunications ; transfert des crédits du Centre national d'études spatiales, le CNES et du BRGM vers le budget de la recherche. A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, est-il nécessaire de changer le cadre des écoles des mines ?

Les points essentiels et positifs de ce budget concernent les économies d'énergie, l'effort de recherche et d'innovation, les actions de modernisation des PMI.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits consacrés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables augmentent, à travers les moyens mis à la disposition de l'ADEME. Ce budget prend mieux en compte les problèmes de l'environnement dont les crédits augmentent de 12 %.

De fait, à la veille de la conférence de Kyoto sur l'effet de serre et les rejets gazeux, notre pays – pas si mal placé grâce à sa politique du nucléaire – saura valoriser son bilan et s'engager plus à fond dans une politique accentuée de respect de l'environnement.

M. François Goulard. C'est exact !

M. Yves Cochet. Il y a contradiction !

M. Roger Meï. Il en va de même pour le soutien des efforts de recherche industrielle et d'innovation des entreprises, puisque les moyens qui y sont affectés, à travers l'ANVAR, augmentent de 16,5 %. Cette progression permettra de financer des études dans deux domaines essentiels : les technologies-clés, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la mise en œuvre du réseau national de recherche en télécommunication, le RNRT.

Enfin, il faut souligner que les actions de modernisation des PMI, destinées à améliorer leur compétitivité et l'emploi, seront soutenues puisque les crédits du fonds de soutien à l'investissement matériel et immatériel progressent de 2 %.

Votre budget comporte aussi des moyens significatifs pour accompagner les reconversions et les restructurations industrielles : quasi-doublement des crédits de restructuration et hausse de 19 % des moyens accordés au fonds d'industrialisation de la Lorraine.

Permettez-moi de m'attarder un moment sur un sujet qui me touche particulièrement : l'extraction charbonnière.

Je sais que vous êtes sensible aux problèmes humains qui se posent dans ce secteur. La fermeture des mines du Nord, du Gard et d'ailleurs, a touché plusieurs générations d'hommes. Aujourd'hui encore, le traumatisme reste visible.

M. Patrick Leroy. C'est vrai !

M. Roger Meï. J'en parle avec beaucoup d'optimisme, malgré le corset du plan charbonnier. En effet, vous avez le souci d'examiner avec nous l'ensemble des paramètres liés à l'exploitation charbonnière notamment en Provence. Soucieux de ne pas sacrifier d'autres générations d'hommes, vous êtes conscient des drames qu'entraînerait la fermeture trop rapide des mines. Je vous en sais gré.

Bruxelles sollicite la France à travers la directive Gaz pour réduire le monopole de GDF et ouvre le marché de l'énergie à des productions privées, essentiellement de grandes industries fortes consommatrices. Or la France a le droit – un récent jugement à propos d'EDF-GDF le confirme – au nom du principe de subsidiarité de refuser de modifier la situation actuelle. Nous souhaitons que vous défendiez cette position.

Je tiens également à évoquer une décision préocupante et grave ; je veux parler de l'arrêt de Superphénix.

Je ne mets évidemment pas en doute votre volonté de développer le nucléaire français que vous avez réaffirmée il y a quelques jours. Permettez-moi cependant, au nom du groupe communiste, de souligner combien les conséquences de cette fermeture seront dévastatrices pour la filière nucléaire tant pour la production d'électricité que pour l'élimination des déchets, sans parler des retombées dans la région d'implantation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Yves Cochet. Superphénix ne produit pas d'électricité !

M. François Goulard. Mais si !

M. Yves Cochet. Non !

M. Roger Meï. Rien n'est encore irréversible. Aussi, demandons-nous solennellement au Gouvernement un débat au Parlement parce qu'il nous paraît absolument nécessaire que la représentation nationale soit consultée sur ce sujet. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre budget comporte donc des insuffisances et la politique industrielle a des aspects négatifs indéniables. Cependant, il recèle de larges aspects positifs et présente une inversion nette de tendance. Il est en augmentation sensible – 3,8 % – après plusieurs années de déclin.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. Roger Meï. Il prend fortement en compte les problèmes humains dans les secteurs lourdement frappés. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe communiste émet un avis positif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski, pour cinq minutes.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce budget de l'industrie ne mérite ni l'opprobre ni les louanges, et le sujet est trop important pour que nous succombions, les uns comme les autres, à

la tentation de nous lancer au visage des pourcentages d'augmentation ou, à l'inverse, des comparaisons négatives qui, nous le savons, seront immédiatement récusées par le camp adverse.

Néanmoins, ce budget appelle une remarque préalable : il est en effet très difficile d'établir la moindre confrontation chiffrée avec les exercices antérieurs, dès lors que sa structure a été profondément modifiée.

A cet égard, un point est particulièrement important. Au-delà même des dotations concernées, il pose une question de fond : le transfert sur le budget de la recherche de la totalité des dotations dévolues au BRGM, au CNES et d'une fraction dorénavant très importante des crédits de fonctionnement du CEA génère un risque majeur : celui de diluer la dimension industrielle, au demeurant incontestable, de ces grands organismes au sein d'une culture à bien des égards différente.

En d'autres termes, était-il raisonnable, voire cohérent, d'alourdir encore un peu plus le mammoth de l'enseignement supérieur et de la recherche ? A moins que certaines convenances personnelles l'aient emporté sur toute considération de rationalité...

Cette remarque s'imposait, car l'étonnant transfert réa-lisé de la sorte s'inscrit précisément à l'encontre de certaines des priorités « affichées » par votre ministère, parmi lesquelles le choix arrêté en faveur de la diffusion de technologies dans les PMI, qui ne souffre guère de critiques.

On peut se féliciter de l'augmentation sensible des dotations dévolues à l'ANVAR. Les aides à l'innovation attribuées et gérées par cet organisme présentent, à l'évidence, un intérêt majeur. L'ANVAR disposera sans doute de moyens nouveaux pour réactiver ses dispositifs en faveur des transferts de technologie dans le tissu des entreprises en croissance. Mais il faudra que le Gouvernement veille à la bonne utilisation de ces dotations, à la non-remise en cause, notamment, des engagements de crédits afin que l'ANVAR puisse agir pleinement.

Mais au-delà de l'examen des crédits de votre secré-tariat d'Etat, d'autres questions se posent, auxquelles il n'est pas apporté de réponses probantes.

Je voudrais d'abord évoquer le dossier Framatome. Vous avez affirmé que l'appartenance de cette entreprise au secteur public ne saurait faire l'objet de la moindre mise en cause. Est-ce que nous revenons à la politique du « ni-ni », c'est-à-dire à un principe dont nous avons pour-tant vérifié les effets dévastateurs ? En l'espèce, je vous le rappelle, Framatome n'est contrôlé par l'Etat que depuis 1990, et encore de façon indirecte, au travers du CEA et d'EDF principalement, alors qu'elle avait été créée et développée au sein du secteur privé. Croit-on encore possible, au niveau gouvernemental, qu'un groupe exporta-teur de cette dimension puisse, en conservant un statut public, poursuivre son développement, rassurer ses partena-ires internationaux et, pour ce faire, répondre à des stratégies clairement exprimées par son actionnaire majoritaire ? Autrement dit, la forme de l'entreprise nationali-sée est-elle véritablement adaptée aux ambitions d'un groupe qui entend, par exemple, racheter certaines activi-tés américaines de Westinghouse tout en poursuivant sa coopération avec l'allemand Siemens ?

Autre sujet, mais tout autant lié à notre politique éner-gétique : peut-on, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir une simple évaluation du coût global du démantèlement de Superphénix, en incluant les contraintes d'indemnisation qui s'imposent à la France envers ses partenaires étrangers de la société NERSA ? Avant même que M. Aubert, l'expert nommé par le Gouvernement, ne rende ses pre-

mières conclusions sur le sujet, il paraît nécessaire à l'Assemblée nationale de connaître au moins la répartition de la charge financière à assumer entre l'Etat, d'une part, et EDF, d'autre part. En tout état de cause, chaque Français aura à supporter cette charge, tout à la fois en tant que contribuable et en tant que consommateur d'électricité.

S'agissant de la fiscalité applicable aux carburants, il est évident que la France n'a nullement commencé à corriger certaines incohérences. Pire, le projet de loi de finances entérine certains écarts de taxation qui, au-delà des réserves écologiques que l'on formule généralement, hypothèquent l'avenir de secteurs industriels essentiels. Alors que l'industrie française du raffinage amorçe à peine sa sortie de l'une des plus graves crises de son histoire et qu'elle a été encouragée par les pouvoirs publics à multiplier ses investissements en faveur de l'élaboration de carburants sans plomb, par exemple, l'absence de tout rééquilibrage qualitatif de la taxation entre les différents carburants ne contribue pas à préparer de la meilleure façon nos industries pétrolières à la concurrence intra-européenne.

Ces trois dossiers ne sont que l'illustration de la confusion qui règne aujourd'hui dans la définition des priorités que doit impérativement s'assigner la France dans le domaine de la politique de l'énergie.

Voilà quelques semaines, l'Assemblée a exprimé, dans une résolution de sa commission de la production et des échanges, ses réserves face à la libéralisation, au demeurant inéluctable, du marché intérieur du gaz naturel. Sur ce sujet, comme d'ailleurs sur celui de l'électricité qui, depuis la fin de l'année 1996 est régi par une directive européenne, tout se passe comme si rien ne devait changer, et surtout comme si aucune évolution statutaire ne devait jamais affecter EDF ou Gaz de France. Cette dangereuse utopie, à laquelle le Gouvernement feint d'adhérer, prépare fort mal ces entreprises et l'opinion à des évolutions que tous nos partenaires ont quant à eux d'ores et déjà intégrées dans leur politique énergétique.

M. le président. Acheminez-vous vers votre conclusion, monsieur Poniatoski.

M. Ladislas Poniatoski. Autre remarque : il peut paraître judicieux de renforcer, comme le fait le projet de budget, la contribution du ministère de l'industrie aux moyens de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Mais qui dirigera l'ADEME ? Le ministère de l'environnement ou le ministère de l'industrie ?

M. Yves Cochet. Il y a quatre tutelles !

M. Ladislas Poniatoski. Quels seront, par exemple, les objectifs assignés à cet organisme pour le développement des énergies renouvelables ? A ce jour, votre gouvernement n'a pas donné de réponses claires à ces questions.

Enfin, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'étonner du silence de votre département quant à l'emploi, notamment l'emploi des jeunes.

Mme Aubry, M. Allègre et nombre de vos collègues ne cessent de multiplier les effets d'annonce sur les emplois-jeunes. Il est vrai que seuls les secteurs public et par-administratif semblent, à leurs yeux, susceptibles d'accueillir et éventuellement de former les jeunes, qu'ils soient diplômés ou non. Existe-t-il un autre pays développé où, à l'occasion d'un débat parlementaire sur l'industrie, la dimension « emploi » d'activités aussi essentielles dans l'économie se trouve à ce point occultée ?

Force est de constater que votre budget comme vos orientations ne recèlent guère d'action directement arrêtées en faveur de l'emploi.

Au quotidien, des milliers de chefs d'entreprises industrielles se préoccupent de la formation et de l'intégration des jeunes. Malheureusement, leurs efforts, leurs interrogations et la quantité de problèmes auxquels ils se heurtent en s'engageant dans cette voie, ne semblent pas véritablement intéresser votre gouvernement qui a fait un choix parfaitement irréaliste et à contre-courant : celui de la dépense publique et du secteur public comme seuls moyens d'intervention sociale en faveur de l'emploi. Malheureusement, la réalité économique est têtue. Elle ne se plie pas aisément au dogmatisme d'un discours qui, sous couvert de volontarisme, renoue en fait avec de vieilles recettes. On ne bâtit pas aujourd'hui une politique industrielle digne de ce nom en marginalisant, voire en décourageant l'initiative privée.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDF ne pourra certainement pas voter les crédits de votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Ducout, pour cinq minutes.

M. Pierre Ducout. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est en lieu et place de Christian Bataille, empêché pour des raisons de santé, que je prononce cette intervention au nom du groupe socialiste ; nous lui souhaitons tous un rapide rétablissement.

La compétition économique de demain sera une bataille de la création, de l'invention et de l'innovation. Dès aujourd'hui, et encore plus demain, la majorité des emplois créés le seront dans de petites entreprises, pour des services nouveaux ». Ainsi s'exprimait le Premier ministre, Lionel Jospin, dans la déclaration de politique générale du Gouvernement le 19 juin dernier.

C'est dire l'importance des deux budgets que nous examinons aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat : le vôtre, celui de l'industrie et des postes et télécommunications, et celui de Marylise Lebranchu, chargée des PME, du commerce et de l'artisanat. Ils représentent les moyens d'intervention de l'Etat au cœur de notre développement économique.

Je me limiterai à traiter du budget de l'industrie proprement dit, laissant à mon collègue François Brottes le soin de donner l'appréciation du groupe socialiste sur le budget des postes et télécommunications.

Le projet de budget de l'industrie et des postes et télécommunications pour 1998 s'établit à 16,4 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 5,3 milliards en autorisations de programme. Au sein de ces crédits, les postes et télécommunications mobilisent 2,645 milliards.

Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre budget est à la fois un budget tourné vers l'avenir et un budget soucieux d'appuyer les priorités du Gouvernement.

Un budget tourné vers l'avenir, tout d'abord. Le budget de l'industrie et des postes et télécommunications connaît en 1998 des modifications de périmètre : fusion industrie-postes et télécommunications, imputation du CNES et du BRGM sur la recherche, réduction de 63,7 % à 50 % de la clé de partage des crédits de fonctionnement du CEA. Mais, à périmètre constant, il enre-

gistre une progression de 3,8 %, ce qui marque une rupture par rapport à quatre années de baisse continue des crédits.

En donnant la priorité aux investissements, il privilégie l'avenir : les titres V et VI croissent ainsi de 7,8 % en autorisations de programme et 7,7 % en crédits de paiement, à périmètre constant. Ces orientations n'excluent cependant pas une adhésion à la rigueur qui caractérise la loi de finances. D'une part, en effet, il n'y a pas de créations d'emplois, hormis pour l'Autorité de régulation des télécommunications : les 262 suppressions d'emplois affichées correspondent à un transfert des contractuels de recherche des écoles des mines du budget général vers les écoles elles-mêmes. D'autre part, les budgets de fonctionnement sont les plus serrés possible : hors personnel et mises à part les lignes faisant l'objet d'une remise à niveau – Autorité de régulation des télécommunications, Agence nationale des fréquences –, le titre III est en légère diminution.

C'est ensuite un budget responsable qui privilégie les priorités du Gouvernement. Tout d'abord, il est mis fin aux débudgétisations opérées dans les dernières années au profit des recettes de privatisation : le fonds d'industrialisation des bassins miniers est rebudgétisé avec 140 millions en autorisations de programme et 146,4 millions en crédits de paiement, contre 104 millions en 1996 ; 625 millions sont budgétés au titre des crédits de recherche du Commissariat à l'énergie atomique, contre 100 millions en 1997.

Mais c'est surtout dans quatre domaines que votre budget accompagne les priorités du Gouvernement.

Le premier domaine, c'est celui de l'effort de recherche et d'innovation. Dans ce domaine, les moyens directement affectés à la recherche industrielle et à l'innovation – notamment à travers l'ANVAR – augmentent de 16,5 % en autorisations de programme par rapport à 1997. Deux grands axes sont privilégiés : les technologies clés et les technologies de l'information et de la communication, avec en particulier la mise en œuvre du réseau national de recherche en télécommunications.

Deuxième domaine : la modernisation des petites et moyennes entreprises pour la compétitivité et l'emploi. Les crédits consacrés au soutien aux PME dans le domaine de l'investissement matériel et immatériel augmentent de 2,2 % en autorisations de programme, pour atteindre 732 millions. Au sein de cette enveloppe, 212 millions sont consacrés aux procédures ATOUT et un programme spécifique doté de 50 millions est prévu pour la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les petites et moyennes industries. Il s'agit de favoriser en particulier la prospection et la promotion commerciale sur Internet, les échanges d'informations et de données avec les partenaires de l'entreprise et le commerce électronique.

Le troisième domaine d'intervention forte de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est celui de l'accompagnement des reconversions et des restructurations industrielles. Les crédits de restructuration industrielle doublent presque en autorisations de programme et augmentent de 45 % en crédits de paiement. Les moyens attribués aux fonds de reconversion augmentent globalement et, pour le fonds d'industrialisation de la Lorraine, enregistrent une forte progression de près de 20 % en crédits de paiement pour atteindre 106 millions.

Enfin, puisque vous êtes aussi le ministre de l'énergie, vous avez souhaité introduire dans votre budget un effort en faveur des économies d'énergie et des énergies renou-

velables : les moyens mis à la disposition de l'ADEME progressent ainsi de 12,8 % en dépenses ordinaires et autorisations de programme par rapport aux crédits disponibles en 1997.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les grandes lignes du budget qui nous est présenté. C'est un bon budget que nous voterons. Mais chacun sait que s'il est, au sein des dépenses de l'Etat, un budget qui, du fait notamment des dépenses obligatoires, subit de forts décalages par rapport aux intentions politiques, c'est bien celui-là.

C'est la raison pour laquelle je conclurai en vous interrogeant sur quatre points de politique industrielle qui reflètent, je crois pouvoir le dire, des préoccupations largement partagées ici.

L'industrie automobile tout d'abord, à laquelle notre assemblée consacre en ce moment même une mission d'information. Cette industrie rencontre de graves difficultés que confirment les derniers chiffres d'immatriculations publiés. Comment voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, les mois et les trimestres à venir pour ce secteur encore stratégique de notre industrie ? Comment préparez-vous les décennies qui viennent, avec notamment le soutien au développement de la voiture électrique ?

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Pierre Ducout. Je conclus.

L'électronique et le groupe Thomson ensuite : le Gouvernement a fait connaître le 13 octobre dernier ses choix d'actionnariat pour Thomson-CSF. Selon quelles modalités Thomson-CSF peut-elle continuer à jouer le rôle d'entraînement qu'on lui connaît en électronique dans cette nouvelle configuration ? Sur un point particulier, comment comptez-vous intervenir pour assurer un avenir à Thomainfor, ancienne filiale de Thomson-CSF, actuellement en règlement judiciaire ?

L'acclimation des PME à la société de l'information : vous consacrez un fonds de 50 millions à cet objectif, pour 1998. Pouvez-vous nous dire quelles actions spécifiques seront engagées ?

Enfin, je souhaiterais vous interroger en tant que ministre de l'énergie. Le 27 octobre dernier, les quinze ministres européens de l'énergie n'ont pas trouvé de compromis sur la communautarisation du marché du gaz naturel, mais ce compromis interviendra peut-être en décembre. Comment envisagez-vous le devenir de nos grands services publics énergétiques – Electricité et Gaz de France – sous le régime des directives européennes ? Peut-on notamment tenir aujourd'hui pour certain qu'une modification de la loi fondatrice du 8 avril 1946 sera nécessaire ?

M. Ladislas Poniowski. Il n'y en aura pas !

M. Pierre Ducout. Je vous remercie par avance de vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet, pour cinq minutes. Notre collègue aura bien sûr à cœur de donner l'exemple...

M. Yves Cochet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez-moi d'entrer directement dans le vif du sujet du budget de l'industrie : le nucléaire. Cela ne vous surprendra pas de la part d'un député Vert.

Mais auparavant, je réponds à M. Meï que, lorsque l'on considère les risques et les pollutions, il faut les envisager tous ensemble : aussi bien la croissance de l'effet de serre que la prolifération de la radioactivité, et bien d'autres.

Le budget de fonctionnement du CEA représente 18 % des crédits accordés à l'industrie pour 1998. Ce qui revient à constater que le CEA absorbe à lui seul 0,24 % des budgets civils, pourcentage supérieur à celui du ministère de l'environnement qui, au total, ne représente que 0,14 % des budgets civils.

Il est vrai que le Gouvernement a fait un effort à l'égard du ministère de l'environnement en augmentant sa dotation de 0,9 %. Mais le nucléaire reste un pôle budgétaire extrêmement important. La baisse de 21 % du budget du CEA imputé à l'industrie n'est en fait qu'une reconduction du budget 1997, accompagnée d'une réaffectation du chapitre budgétaire 36-83 vers le budget recherche.

A l'inverse, l'ADEME bénéficie d'une proposition de subvention de 4,7 millions de francs, financée par les mesures d'ajustement des interventions publiques, ce qui porte à 96 millions de francs au total l'intervention publique en faveur de cette agence.

Cette proposition de dotation ne représente que 0,03 % du budget industrie, soit un six cent quatre-vingt-dixième de la dotation totale du CEA pour l'industrie... Autant dire que l'effort sur les programmes de recherche en matière d'énergies renouvelables reste fort modeste, au regard de l'ensemble de la structure du budget de l'industrie. Ma proposition serait évidemment d'augmenter l'intervention publique en faveur de l'ADEME et de diminuer dans la même proportion le budget d'investissement « recherche » du CEA, afin de ne pas toucher aux dépenses de fonctionnement. Mais cet amendement, symbolique, serait évidemment irrecevable, puisqu'il supposerait un changement d'affectation de la ressource budgétaire. Je regrette que nous ne puissions le faire.

Malgré tout, l'indépendance de certains organismes de contrôle est nécessaire, et je pense à l'IPSN bien sûr. Le titre III du budget de l'industrie indique une réduction notable de la subvention de l'Etat consacrée à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, dont les missions et les compétences de recherche et d'expertise dans le domaine de la sûreté et de la radioprotection sont essentielles et correspondent à de réelles attentes de nos concitoyens.

Cet institut est placé sous une double tutelle : la vôtre et celle de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La subvention de l'Etat est inscrite depuis 1993 sur une ligne distincte de la ligne de subvention de fonctionnement consacrée au CEA, pour marquer le principe de l'autonomie de gestion. A lire cette ligne attentivement, nous constatons une baisse de 231 970 000 francs, baisse qui sera compensée par la réaffectation pour moitié du financement de l'IPSN au budget recherche du CEA. Il s'agit peut-être d'ailleurs d'une erreur d'écriture de l'ordre de 225 millions de francs. Je souhaiterais avoir des explications sur ce point.

En outre, quelles mesures correctives entendez-vous prendre, en collaboration avec Mme Voynet, pour développer l'indépendance de l'IPSN, qui est encore « annexé » sur les comptes du CEA ?

J'en arrive enfin aux DRIRE, qui exercent des missions pour le compte de multiples ministères, dont ceux de l'industrie et de l'environnement. Vous avez affirmé le 1^{er} octobre dernier, lors de votre audition devant la

commission de la production et des échanges, « qu'un rééquilibrage des missions des DRIRE était nécessaire pour leur permettre d'accentuer leur action afin d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises », et souligné l'importance que vous attachiez, dans un autre domaine, à l'indépendance, y compris géographique, de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Nos concitoyens sont très sensibles à toutes les questions sur lesquelles le rôle de l'Etat est ou paraît flou. Qu'entendez-vous faire pour rééquilibrer les missions des DRIRE alors que le déficit le plus criant concerne les effectifs d'inspecteurs des installations classées ?

Il me reste peu de temps pour faire deux remarques supplémentaires, l'une sur France Télécom, l'autre sur La Poste.

Le réseau national de recherche en télécommunications aura-t-il les moyens de fonctionner ?

La contribution de l'Etat au transport de la presse passe de 1,9 milliard de francs en 1997 à 1,85 milliard en 1998. Cette baisse de 50 millions survient alors que La Poste accuse un déficit qui se chiffrera à 2 milliards en l'an 2000. Ses missions de service public ne doivent pas devenir des missions impossibles, car elles sont d'une importance cruciale tant pour le transport de la presse que pour l'aménagement du territoire. Or nous savons que les efforts financiers de La Poste pour contenir son déficit ont pour contrepartie une gestion drastique du personnel, au point qu'elle n'a pu recruter aucun fonctionnaire cette année et se voit obligée de recourir, malheureusement, à des contractuels. Quel paradoxe !

Pour terminer, il me paraît souhaitable que La Poste ne soit pas prise en étau entre ses missions de service public et ses difficultés financières. En tant que service public, ses missions doivent être financées.

Autant de préoccupations qui, je l'espère, retiendront votre attention pour le budget de l'année prochaine.

En dépit de ces remarques, nous voterons l'actuel budget parce que nous le considérons comme un budget de transition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Ladislas Poniatowski. Ce n'est pas très logique !

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra, pour dix minutes.

M. Franck Borotra. Depuis Einstein, monsieur le président, on sait que le temps est relatif.

M. le président. Merci de nous le rappeler, mais je vous le rappellerai aussi. (*Sourires.*)

M. Franck Borotra. Malheureusement, le temps est court, monsieur le secrétaire d'Etat, pour m'exprimer sur votre budget et surtout sur le cadre de la politique industrielle que vous souhaitez mener.

Comme le disait Paul Valéry, tout ce qui est clair est faux, mais tout ce qui n'est pas clair est inutile. Je vais donc prendre le risque d'être un peu caricatural pour vous dire ce que j'ai à dire.

D'abord, le débat budgétaire est un débat démocratique, et je ne l'aborde pas avec un esprit polémique. Cela n'aurait aucun sens. Nous sommes là pour essayer d'aider autant que faire se peut le développement de l'industrie, avec des vues différentes, et je ne mets pas en cause votre volonté dans ce domaine.

Il y a deux points sur lesquels je suis en désaccord. Ils tiennent à la structure de votre ministère et ne dépendent pas de vous, ni du reste de Dominique Strauss-Kahn.

Comme l'a dit Ladislas Poniatowski, le basculement de 9 milliards de francs du budget de l'industrie sur le budget de la recherche est une décision désastreuse. Cela risque d'être un abandon de la spécificité industrielle de très grandes entreprises, comme le CNES, le CEA, le BRGM. Leur dilution à l'intérieur de la recherche publique n'apportera aucune garantie d'efficacité supplémentaire. C'est le syndrome du mammoth! (*Sourires.*) Je crois, à titre personnel, que c'est une mauvaise décision.

Dans le domaine de l'organisation, il y a une autre mauvaise décision qui, là encore, ne dépend pas de vous, c'est celle qui a consisté à mettre l'industrie sous la coupe du ministère des finances.

Dominique Strauss-Kahn, qui a été un excellent ministre de l'industrie, et je ne doute pas que vous puissiez aussi en devenir un bon, sait de quoi je parle. Face au problème industriel, au problème des entreprises, deux administrations fortes doivent subsister, les finances et l'industrie, parce qu'il s'agit de défendre deux aspects souvent contradictoires de la vie des entreprises et du secteur industriel.

Engager la fusion de ces deux grandes administrations sous la coupe de Bercy est une erreur grave. Je le dis sans aucun esprit polémique, j'ai pu constater, au temps où j'étais rue de Grenelle, l'ignorance incroyable du ministère des finances quand on évoque les réalités industrielles.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ça, c'est vrai !

M. Franck Borotra. Et ça, je le crains.

Le budget lui-même, Ladislas Poniatowski l'a dit, ne mérite ni excès d'optimisme, ni excès d'opprobre.

Je ne reviens pas sur la querelle sur les pourcentages. Cela n'a pas d'intérêt. En effet, si le budget est à peu près à périmètre constant, il n'est pas à financement constant. Même si, comme M. Destot, l'on n'est pas d'accord avec les autres formes de financement, en particulier l'appel aux crédits de la privatisation, il n'en reste pas moins que des dépenses étaient financées par des crédits en provenance du compte d'affectation spéciale. De plus, dans les pourcentages que vous avancez, il y a des dépenses qui correspondent aux nouveaux établissements publics et aux autorités de régulation, ce qui, bien évidemment, augmente les dépenses sans accroître les moyens affectés à la réalité industrielle.

Je reconnais bien volontiers qu'il y a des points positifs dans votre budget, en particulier les crédits affectés à la recherche industrielle et à l'innovation, le maintien de la priorité au soutien des PMI, et les crédits affectés à la reconversion et aux restructurations, même si je souhaite qu'on réintègre les crédits du compte d'affectation spéciale affecté, en 1997 au FIBM.

Il y a quatre zones d'inquiétude. Je vous les livre rapidement.

Premièrement, qu'en est-il du financement du déficit des Charbonnages de France ? L'année dernière, les crédits étaient budgétés en même temps qu'étaient inscrits 2 445 millions de francs sur le compte d'affectation spéciale. Aujourd'hui, le déficit n'a pas diminué. Les Charbonnages de France vont-ils s'endetter davantage, ce qui serait désastreux pour le devenir de cette entreprise ?

Deuxièmement, je crois que vous êtes en train de lâcher la construction navale marchande. Après la remise en cause des quirats, les crédits, en baisse, sont insuffisants pour faire face aux engagements.

Concernant l'ANVAR, les crédits de paiement ne sont pas à la hauteur des autorisations de programme, mais, surtout, son activité est liée à la mise en œuvre d'une réforme, qui est nécessaire. On ne parle plus de cette réforme, alors que la mise en synergie avec les autres acteurs de l'innovation, la décentralisation des décisions, le dégonflement du siège et le fait de donner une priorité aux entreprises de croissance sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ANVAR.

Par ailleurs, j'ai peur que vous ne disposiez pas des moyens nécessaires pour exercer vos missions dans le secteur de la poste et des télécommunications. L'essentiel des moyens sont partis en direction de l'ART.

Il reste des fonctionnaires de très grande qualité à la direction des télécoms, mais j'ai bien peur que vous ne soyez obligé d'externaliser les études et, pour cela, les crédits vous manquent.

Dans le secteur des télécoms, si les moyens affectés aux écoles sont en augmentation de 7 %, plus de la moitié de la charge pèse encore sur France Télécom, et je n'ai pas trouvé trace du financement de la fourniture et du fonctionnement des ordinateurs, et du raccordement des établissements scolaires.

En réalité, notre désaccord porte surtout sur la politique que vous menez dans certains secteurs.

A propos du secteur nucléaire, je suis, bien sûr, en désaccord absolu avec les propos de l'orateur précédent. La fermeture de Superphénix est une concession politique à l'une des composantes de votre majorité.

M. Ladislas Poniatowski. Absolument !

M. Franck Borotra. J'ai écouté tout ce que vous avez dit avec beaucoup d'attention et j'ai lu tout ce que vous avez écrit. Vous n'avez donné aucun argument pour justifier cette fermeture : ni le coût de la construction – il est déjà payé ; ni le fonctionnement – 8 milliards de kilowattheures ont été produits en quatre années et demie ;...

M. Yves Cochet. Sur dix ans de fonctionnement !

M. Franck Borotra. ... ni le coût de fonctionnement – les frais d'exploitation sont couverts par la production d'électricité ; ni la sûreté nucléaire – la DSIN a confirmé que la centrale fonctionnait dans les mêmes conditions de sûreté que toutes les autres. Et vous n'avez apporté aucune réponse aux questions qui se posent, concernant en particulier la recherche scientifique nécessaire que permet Superphénix pour la destruction par transmutation des déchets radioactifs à longue vie, et la maîtrise de toutes les voies de l'aval du cycle.

M. Ladislas Poniatowski. C'est une décision absurde !

M. Franck Borotra. Je suis un petit peu inquiet, tout en vous faisant confiance pour l'essentiel sur ce sujet, par les réponses que vous avez faites devant la mission de l'énergie concernant l'extension du combustible MOX aux vingt-sept tranches de l'EDF, l'extension de Melox, et l'autorisation de charger des combustibles à haut taux de combustion. Je souhaite que vous me rassuriez autrement que par vos affirmations de principe sur le devenir de la filière nucléaire, qui devrait être une priorité partagée par tous.

Ma deuxième inquiétude concerne le textile. Je ne veux pas revenir sur la polémique, mais la décision prise par le gouvernement précédent était légitime. Devant la carence de Bruxelles concernant les effets des dévaluations compétitives, la France n'avait pas vocation à supporter sans réagir la remise en cause du deuxième secteur industriel français.

Des mesures ont été prises par le Parlement – c'est la loi de la République. Une négociation a été engagée. Elle pouvait permettre à la France de sortir du contentieux. Vous avez souhaité vous engager dans une autre voie, c'est votre droit, mais la responsabilité du ministre, c'est de défendre les intérêts vitaux de notre pays, en particulier quand il y a une carence du partenaire, ce qui a été le cas à Bruxelles.

Par contre, il est inacceptable d'envisager un remboursement par les entreprises, et je souhaite que vous nous rassuriez à ce sujet. Ce serait rompre les engagements liés au contrat passé entre l'Etat et 500 à 700 entreprises. Du reste, le remboursement ne serait possible que si l'Etat dénonçait les entreprises signataires, ce qui est inenvisageable.

Je voudrais enfin évoquer, d'un mot, trois problèmes qui nous préoccupent fortement.

D'abord, la directive dessins et modèles a été adoptée le 22 octobre par le Parlement européen avec une clause de réparation inacceptable, qui avait été rejetée par le Conseil des ministres à l'unanimité. Au-delà du seul intérêt, essentiel, des constructeurs automobiles, ce qui est en cause, c'est l'idée que l'Europe se fait de son avenir industriel. Il faut tenir sans faille dans la phase de conciliation qui va s'ouvrir dans le cadre d'une procédure de codécision.

Même chose pour la construction navale. L'accord signé à Bruxelles était catastrophique pour la France, je le dis avec d'autant plus de sérénité que j'avais rapporté le texte devant l'Assemblée nationale et que l'opposition était unanime. Les Etats-Unis ne l'ayant pas appliqué, il doit être considéré comme caduc et il faut défendre le droit pour la France de donner des aides à la construction navale. Notre spécificité est, en effet, d'avoir séparé le secteur marchand du secteur militaire, point sur lequel il faudra probablement revenir dans les temps qui viennent.

Troisième dossier, et je m'arrêterai là...

M. le président. Oui, j'allais vous y inviter.

M. Franck Borotra. J'ai senti votre regard sévère !

M. le président. Et puis, vous avez vu aussi clignoter les voyants...

M. Franck Borotra. Oui, mais l'électronique, vous savez,...

M. le président. C'est la technologie !

M. Franck Borotra. ... a été contestée en certaines circonstances, et on a pu voir qu'elle ne fonctionnait pas nécessairement bien.

M. le président. Surtout quand elle vous dérange, monsieur l'orateur. *(Sourires.)*

M. Franck Borotra. Le troisième dossier, c'est la directive gaz.

Vous avez réaffirmé des principes que j'avais moi-même défendus, monsieur le secrétaire d'Etat, et que j'approuve : le maintien du monopole de la distribution, les obligations de service public, les contrats « take or pay » ou la subsidiarité pour les clients éligibles. Mais, en même temps, lors de la conférence de presse que vous avez tenue à la suite de la mission énergie, je crois, vous avez laissé la porte ouverte à une négociation portant sur un taux minimal d'ouverture du marché avec un mécanisme d'ouverture progressive.

Une telle démarche conduirait inéluctablement à une libéralisation généralisée par déréglementation progressive. Vous devez refuser un taux unique d'ouverture du mar-

ché et un seuil unique d'ouverture. Si l'on retient, par exemple, un seuil de 25 millions de mètres cubes, cela représente 90 % de la consommation finlandaise et 18 % de la consommation française, ce qui montre bien que cette approche n'est pas acceptable. Si l'on retient un taux d'ouverture de 27 ou 28 %, la distribution en France sera d'autant plus touchée que notre pays ne produit pas d'électricité à partir du gaz.

Par conséquent, il faut tenir mordicus. La commission de la production et des échanges n'a pas été totalement unanime – mais elle peut devenir – pour vous soutenir dans le refus d'une évolution qui fragiliserait extraordinairement Gaz de France puisque 90 % de la ressource sont importés.

Telles sont les observations que je voulais vous faire, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous allons suivre votre action avec vigilance et intérêt. Tout ce qui va dans le sens du service de l'entreprise ne peut que servir la France.

Alors pourquoi le groupe RPR ne va-t-il pas voter votre budget ? *(Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Destot. Après tout ça ?

M. Franck Borotra. Je vais vous expliquer.

M. le président. Laissez conclure l'orateur : il a déjà dépassé son temps de parole !

M. Michel Destot. La conclusion est contradictoire !

M. Franck Borotra. Je ne souhaitais pas répondre, monsieur le président...

M. le président. Vous commencez par provoquer et, après, vous répondez !

M. Franck Borotra. ... mais j'ai vu le regard du secrétaire d'Etat et j'ai senti l'appel du rapporteur !

M. le président. Bien sûr !

M. Franck Borotra. Le budget de l'industrie, c'est une chose. La politique en direction des entreprises, en direction de l'emploi, et le cadre économique proposé aux entreprises et aux industries, c'est une autre chose.

S'il y a des points de convergence et des points de divergence sur le budget, nous ne pouvons par contre approuver la stratégie que vous avez suivie pour l'emploi, en vous appuyant à la fois sur le partage du travail et sur la création d'emplois publics, dont la contrepartie sera la baisse de la compétitivité des entreprises et l'accroissement des charges.

M. François Goulard. Tout à fait ! C'est le fin mot !

M. Michel Destot. Cela ne concerne pas l'industrie !

M. Franck Borotra. Non mais, malheureusement, l'industrie le paiera très cher ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. C'était M. Borotra, pour un temps présumé de dix minutes. *(Sourires.)*

M. Michel Destot. Il est plus bavard que moi, monsieur le président !

M. le président. Largement, monsieur le rapporteur !

M. Franck Borotra. C'est parce que j'ai été interpellé !

M. le président. Bien sûr ! *(Sourires.)*

La parole est à M. Claude Gaillard, pour cinq minutes effectives.

M. Claude Gaillard. Pour commencer, une fois n'est pas coutume, je voudrais adresser mes félicitations à M. Montcharmont pour la qualité de son rapport et sa grande objectivité. J'y retrouve d'ailleurs un certain nombre de points communs avec ceux que j'avais présentés les années précédentes. En plus, il n'est pas tombé dans la facilité en se contentant de donner un satisfecit au Gouvernement.

En ce qui concerne le budget des postes et télécommunications, monsieur le secrétaire d'Etat, l'approche financière a été expliquée par des orateurs précédents, et je me contenterai donc de faire quelques réflexions.

Je voudrais, comme tout le monde, me féliciter du succès considérable de l'ouverture du capital de France Télécom. Nous le devons à de nombreuses personnes, à de nombreuses structures, notamment au personnel et aussi à son président.

Je me réjouis, au fond, d'avoir eu raison de voter, sous l'autorité de M. Borotra et de M. Fillon, la loi sur la réglementation et l'évolution du statut de France Télécom. Je vous remercie, et je remercie, à travers vous, le Gouvernement d'avoir fait ce que nous avons prévu et le contraire de ce que vous annonciez et aviez voté...

M. François Goulard. Très juste !

M. Claude Gaillard. ... même si vous n'étiez pas personnellement sur ces bancs. Je présume que, si vous aviez été là, vous auriez apporté votre sagesse et votre équilibre.

Aujourd'hui, nous avons donc un paysage qui est clair, qui m'apparaît balisé. La concurrence est définie, loyale, effective et équilibrée, même s'il reste le problème de la taxe professionnelle, qu'a évoqué M. Hervé. Nous avons un service public qui est défini – il comprend bien le service universel, le service obligatoire, les missions d'intérêt général, cela a été appelé par le rapporteur –, et, surtout, qui est financé, ce qui est un élément essentiel.

Deux mots sur le volet social. Dans le cadre de la loi sur le statut, nous avons innové en définissant le congé de fin de carrière, qui était une première et une grande innovation pour le service public. Aujourd'hui, j'aimerais connaître votre avis sur la nécessité de mettre en place une convention collective, qui me paraît utile dans le cadre d'un équilibre.

J'avais déclaré également le 30 juin 1996, lors de la discussion d'une motion de censure, qui avait donné lieu à des débats qui apparaissent aujourd'hui un peu surréalistes, que France Télécom devait devenir un laboratoire social, pour apprendre à évoluer dans nos rapports.

Quant à l'ART, j'avais insisté en son temps sur la prudence qui était la mienne devant ces autorités de régulation et sur la nécessité de nommer des « sages ». Car on peut craindre que des gens qui ne sont responsables devant personne ne deviennent irresponsables. Aussi m'étais-je attaché à ce que leurs responsabilités ne soient pas trop grandes par rapport à celles du Gouvernement. A l'examen, il me semble que l'ART dispose de moyens de réflexion normaux. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas du Gouvernement et de vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat. Je souhaiterais donc que vos moyens soient accrus, de façon que soit rétabli l'équilibre.

En ce qui concerne La Poste, je considère – je l'écrivais dans mes rapports, et cela a été repris – que la situation est très fragile. La concurrence frappe. Elle est multiforme. Est-il nécessaire, dans votre analyse, de développer

une stratégie d'alliances internationales et de négocier avec un certain nombre de partenaires ? Depuis des années, La Poste a fait de considérables efforts de productivité interne, et nous devons rendre hommage aux postiers. Mais le découragement n'est pas à exclure, car ce qu'ils gagnent en productivité, ils le perdent par les effets de la retraite. Sous les gouvernements de la précédente majorité, j'avais déjà critiqué cet état de choses ; je n'avais pas obtenu satisfaction. Vous me permettez de regretter aujourd'hui que des mesures suffisantes n'aient pas été prises.

Le service public n'est pas financé – cela a été souligné, notamment par le rapporteur –, qu'il s'agisse des aides à la presse, des problèmes de rémunération, du coût de gestion du livret A, du CCP et du reste. Le service public est peut-être défini, mais il n'est pas financé. En parler, c'est bien ; le financer serait mieux.

Nous avons été critiqués, à l'époque, sur le service public France Télécom – j'ai été rapporteur des deux textes. Nous l'avons défini ; nous l'avons financé.

Vous parlez, vous, d'un service public – La Poste – qui n'est pas financé. Je reconnais que nous n'avons pas eu, nous non plus, la capacité de le financer. A cet égard, je rejoins Franck Borotra pour dire que Bercy reste une citadelle. Chaque fois qu'on demande quelque chose à Bercy lors de la discussion d'un projet de loi de finances, c'est quasiment impossible ! Je regrette que vous n'ayez pas pu faire un pas de plus sur ce dossier.

Je me réjouis des 5 000 emplois-jeunes que vous allez créer à La Poste. C'est très bien ! Mais je crois que l'avenir de La Poste est fondamental. Prenez garde que, par le découragement et le coût des retraites, La Poste ne devienne à l'image d'Air France ou de la SNCF ! C'est pourquoi j'appelle votre attention, comme j'avais appelé celle du gouvernement que je soutenais, sur les risques considérables qui pèsent sur La Poste.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de l'Union pour la démocratie française ne votera pas ce budget, mais je tenais à faire part à l'Assemblée, avec la franchise qui est la mienne, des quelques remarques et critiques que m'inspirent les budgets de la poste et des télécommunications, notamment en ce qui concerne l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. François Brottes, pour dix minutes.

M. François Brottes. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a déjà plusieurs années, certes dans un domaine qui s'apparentait plus à l'agro-alimentaire qu'à celui des nouvelles techniques de communication, une publicité nous affirmait que ce qui était important, c'est ce qu'il y avait dans la boîte ! Eh bien ! pour ce qui est du budget de la poste et des télécommunications, c'est exactement le contraire : l'important, c'est, pour une grande part, ce qui se trouve à côté de ce budget.

En effet, le rôle et le devoir de l'Etat en ces matières ne sauraient se réduire à la répartition de ces quelque 2,6 milliards de francs.

Il faut rappeler que le chiffre d'affaires de La Poste est de 84 milliards de francs et que celui de France Télécom est de 151 milliards.

Ce budget est donc en quelque sorte – et cela a été dit avant moi – un budget de transition. Il se situe avant la signature du prochain contrat entre l'Etat et La Poste, et

juste après l'ouverture du capital de France Télécom à laquelle nous a conduit la loi de 1996 votée par l'ancienne majorité.

A la différence de ce qui était prévu, cette opération nous a effectivement permis de démontrer que, lorsque l'Etat exprimait clairement sa volonté de conserver sans ambiguïté un peu plus de 60 % du capital, qu'il confirmait avec force à l'opérateur ses missions de service public et qu'il revendiquait le statut de fonctionnaire de ses personnels, cela ne l'empêchait pas d'avoir un succès populaire et international sans équivalent.

Cela prouve, s'il en était besoin, que la gestion publique du quatrième opérateur mondial peut être un gage de confiance aux yeux du monde.

Et lorsqu'on ajoute que les 42 milliards ainsi recueillis vont servir notamment à la recapitalisation d'autres entreprises publiques ou encore à la création d'entreprises innovantes, c'est la nation tout entière qui doit être fière de la réussite de France Télécom.

Une réussite qui ne s'est pas faite en un jour et qui doit beaucoup au volontarisme d'Etat et à l'esprit d'entreprise et d'innovation de son personnel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget de transition ne peut être déconnecté des textes votés par la précédente majorité, tant il est vrai, par exemple, que, si la loi de réglementation des télécommunications de 1996 n'est pas, pour nous, une bonne loi, elle est aujourd'hui « la loi ».

Mais – car il y a un « mais » – il ne saurait y avoir de fatalité en la matière dans la mesure où, déjà en 1996, le législateur avait eu la lucidité, ou la prudence, de considérer qu'il serait judicieux de revoir ce texte au moins au bout de cinq ans. Je suis de ceux qui pensent que, sur un certain nombre de points, il sera nécessaire d'y revenir beaucoup plus tôt.

J'en veux d'ailleurs pour preuve que, à l'époque, les soixante et onze amendements proposés par le groupe socialiste, en particulier par Jacques Guyard, avaient été repoussés sans ambages.

Ainsi, l'élargissement du service universel, pour que les acteurs de la formation initiale et de la formation continue puissent avoir accès partout au réseau multimédia, ou encore la nécessité pour le ministre de ne pas se retrouver seulement dans la situation de ne pouvoir que constater et publier une décision prise par d'autres que lui, en l'occurrence par l'ART, sont deux chantiers que le législateur devra rouvrir.

Ce budget est donc consacré, pour une bonne part, à l'organisation et au contrôle. Je veux parler de l'Agence nationale des fréquences et de l'Autorité de régulation des télécommunications, et, beaucoup plus modestement, il faut bien le dire, de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

Ce budget est aussi consacré à l'enseignement supérieur des postes et télécommunications. Et, même si je sais que la partie « recherche » se trouve ailleurs, je voudrais attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'importance de la recherche au service des télécommunications, notamment dans la filière de la micro-électronique. Je pense, entre autres, au projet de Crolles 2, qui a été signé par SGS-Thomson et qui va, nous l'espérons tous, réussir très prochainement.

Dans une déclaration récente au Sénat, un de vos éminents collègues indiquait que le Gouvernement envisageait de concentrer ses efforts en matière de transfert de

technologie sur les PME-PMI. Sachez que je suis d'accord sur cette priorité. Je considère toutefois qu'elle ne saurait être exclusive.

Ce n'est pas à vous que je vais apprendre, monsieur le secrétaire d'Etat, que tous les grands pays aident leurs grands groupes de la micro-électronique à franchir de nouvelles étapes technologiques. Et il serait très grave pour cette industrie, porteuse d'emplois et de progrès, que notre pays soit en retrait, alors qu'il se situe aujourd'hui au tout premier plan mondial dans ce domaine.

Sachez, par ailleurs, que l'expérience, la réussite et le talent de laboratoires français de renommée internationale comme le LETI, du CEA, ou le CNET, de France Télécom, ne pourront que se satisfaire de voir votre ministère prendre une part très active dans la mise en œuvre du réseau national de recherche des télécommunications.

Je soulignerai, à mon tour, le fait que plus des deux tiers de l'enveloppe budgétaire sont consacrés à la subvention versée à La Poste au titre de la contribution de l'Etat à l'aide au transport et à la distribution de la presse.

Enfin, mes collègues du groupe socialiste et moi-même avons noté que la modestie des « moyens directs » accordés à votre ministère vous honore en cette période de recherche d'« efficacité budgétaire ». Sachez aussi qu'elle nous préoccupe, dans la mesure où les enjeux en ce domaine sont trop importants pour que vous ne conserviez pas une capacité d'expertise substantielle dans l'univers parfois impitoyable de l'évolution permanente des technologies, de la dérégulation généralisée et de la multiplication des autorités souvent plus autonomes du pouvoir politique qu'indépendantes du pouvoir économique.

Je reviens à ma remarque préalable : l'important, c'est ce qu'il y a « en dehors » des 2,6 milliards du budget de la poste et des télécommunications.

Non pas que ce que je viens d'évoquer soit dérisoire. Mais ce qui n'est pas apparent dans ce budget est essentiel.

Sont essentielles l'énergie et la compétence des 165 000 agents de France Télécom et des 310 000 postiers qui contribuent chaque jour à l'accomplissement de cette mission de service public, à laquelle nos concitoyens sont très attachés.

Il est essentiel de garantir à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quels que soient leur situation sociale, leur état de santé et leurs revenus, d'accéder dans des conditions d'égalité et à des prix abordables au service universel de La Poste et de France Télécom.

Il est essentiel aussi pour nos deux grandes entreprises d'assurer la pérennité des missions de service public dans notre pays, en même temps que leur développement international.

Ainsi que Michel Delebarre l'écrivait en caractères gras dans son récent rapport, « il apparaît nécessaire d'organiser dans le pays un vaste débat sur le service public au siècle prochain ». Je reprends à mon compte avec vigueur cette supplique.

Le 1^{er} janvier 1998 pour les télécommunications et le 1^{er} janvier 2003 pour La Poste sont deux dates qui marqueront définitivement la fin de l'époque du « tout-monopole ». On nous annonce à l'échelle européenne une meilleure concurrence, donc une baisse des prix et une amélioration des services. Permettez-moi de ne pas avoir de certitude en ce domaine !

Les vraies questions qui se posent à nous sont les suivantes. Comment, au milieu de tout cela, garantir la mission de service public ? Comment préserver et surtout

renforcer le service universel, qui est déjà, il faut bien le dire, au service public ce que la politesse est à la convivialité, c'est-à-dire le service minimum ? (*Sourires.*)

Faisons en sorte que la bourrasque de la dérégulation ne nous fasse pas perdre nos valeurs. Je comprends, à cet égard, l'embarras des agents de nos entreprises publiques, qui ne savent pas toujours comment s'y retrouver face aux attentes parfois contradictoires des usagers, des clients, des citoyens et, maintenant, des actionnaires.

Rappelons que, pour les télécommunications, le service universel consiste à assurer un traitement égal de tous les usagers, où qu'ils habitent, en leur assurant la fourniture d'un service téléphonique de qualité à un prix abordable d'un service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés, à faire bénéficier les personnes les plus défavorisées de tarifs spécifiques et à assurer la desserte du territoire national en cabines téléphoniques – la prise en charge du coût d'exploitation lié au service universel se faisant par le biais d'une contribution des opérateurs concurrents de France Télécom.

Pour La Poste, il s'agira, au titre du service universel, de garantir à tout usager l'accessibilité au service de la poste. Cela concerne les points de contacts avec la population, le nombre de jours de distribution du courrier et la notion de tarif abordable pour l'expédition – le cas échéant en recommandé – de lettres jusqu'à deux kilos et de colis jusqu'à dix kilos.

Il s'agira, d'autre part, pour elle de bénéficier d'un périmètre de services réservés, pour lesquels elle restera en situation de monopole sur le territoire national. Je vise tous les courriers de moins de 350 grammes et d'un tarif inférieur à cinq fois le prix du timbre de base, ainsi, et c'est très important – nous souhaitons que la France maintienne ses positions sur ce point –, que le publipostage et le courrier transfrontalier.

Ce maintien du monopole concerne plus de 97 % du trafic courrier actuel, ce qui est plutôt de nature à nous rassurer.

Rappelons, en dehors de cette directive, que La Poste accomplit chaque jour une mission de service public beaucoup plus large, qui concerne le transport de la presse, auquel l'Etat contribue à hauteur de 1 850 millions de francs. Rappelons aussi ses missions en matière de services financiers, qui lui confèrent souvent la vocation d'une banque sociale. Enfin, et surtout, rappelons son rôle moteur dans l'aménagement du territoire, avec 17 000 bureaux de poste, dans lesquels de nombreuses petites communes ont énormément investi. Nous n'avons pas le droit de les trahir.

Pour La Poste, le coût résiduel de sa mission de service public, une fois déduits un certain nombre de gestes que fait l'Etat par le biais d'abattements fiscaux et de subventions, est de 8 à 9 milliards de francs.

Pour France Télécom, la charge du service universel a finalement été estimée pour 1998 à 6,043 milliards par l'ART et à 9 milliards par l'opérateur.

Cette évaluation du service universel faite par l'ART semble être en deçà de la réalité du service rendu, notamment en ce qui concerne l'annuaire ou les cabines téléphoniques, tellement utiles aux voyageurs, aux jeunes ou aux enfants aux abords des écoles et des équipements sportifs. Tous n'ont pas un téléphone portable, et toutes les zones géographiques sont loin d'être desservies par le radio-téléphone.

Nous devons d'ailleurs réfléchir davantage, monsieur le secrétaire d'Etat, à cette « cohabitation » entre secteur concurrentiel et mission de service public. L'optimisation apparente des moyens pour l'opérateur chargé du service universel devient l'objet d'un marchandage digne de la place du marché ou du café du commerce. Le législateur aurait peut-être dû, en 1996, faire une évaluation préalable, afin d'éviter de tels errements.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ces chiffres du service universel sont à rapprocher de votre budget.

En intégrant ici, bien évidemment, les aspects « recherche » et « formation » – auxquels nous ne savons toujours pas comment les autres opérateurs vont pouvoir contribuer –, nous obtenons, en matière de poste et de télécommunications, un volume annuel d'engagements au service de la mission de service public de l'ordre de 22 à 25 milliards de francs. Nous devons, l'an prochain, donner des signes, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que cette charge trouve de nouvelles compensations, autant du côté de La Poste que du côté de France Télécom.

Je laisse le soin à d'autres, compte tenu de l'épuisement de mon temps de parole, de vous faire part de nos préoccupations concernant La Poste et France Télécom.

Nous nous interrogeons, en effet, sur le poids de l'aide postale à la presse, celui des retraites, ou encore sur les problèmes de concurrence déloyale liés au détournement de trafic avec l'inamicale pratique du repostage.

Pour France Télécom se pose le problème du versement de sa taxe professionnelle dans ce nouveau contexte de concurrence, ou encore celui du droit de passage sur le domaine public routier pour les opérateurs de télécommunications, dans ses aspects autorisations et rémunérations.

La liste des problèmes à régler est longue, et l'évolution quotidienne, ou presque, de la réglementation ne facilite pas les choses.

Aujourd'hui, il n'y a plus, d'un côté, le support, et de l'autre, le contenu ; il n'y a plus, d'un côté, le son et, de l'autre, l'image.

L'évolution technologique et la dérégulation sont certainement, elles aussi, liées l'une à l'autre. Il n'en demeure pas moins que les problèmes que le législateur et le Gouvernement ont à résoudre ne sont pas seulement de nature économique ou technique. Les enjeux liés à la poste et aux télécommunications sont aussi des enjeux culturels forts, qui constituent tour à tour des défis ou des atouts pour le bon fonctionnement de nos démocraties. Et, à ce titre, nous sommes d'accord pour considérer, avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que La Poste ne doit pas rester en retrait par rapport aux nouvelles techniques de communication, mais qu'elle doit bien, elle aussi, avec son réseau, offrir de nouveaux services à des populations qui ne viennent pas spontanément vers ces nouveaux outils.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous sais convaincu de la nécessité de faire évoluer le service public pour le renforcer, parce que, si cette évolution ne se réalise pas, c'est une mort progressive annoncée.

M. le président. C'est la mort de votre intervention, maintenant ! (*Sourires.*)

M. François Brottes. J'en termine, monsieur le président !

Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous dire, au nom du groupe socialiste, qui, bien sûr, votera ce budget de la poste et des télécommunications, que je suis

certain que vous allez continuer à nous faire aimer et apprécier le service public. Nous devons, en effet, veiller ensemble à ce que la concurrence ne devienne pas, comme c'est un peu son penchant naturel – et c'est pour cela que je suis socialiste – l'ennemi de l'égalité des chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, qui dispose de cinq minutes. Je l'ai particulièrement à l'œil (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. J'ai l'habitude, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. ... car je lui reporte le handicap d'un autre débat budgétaire ! (*Sourires.*)

Aussi, monsieur Kucheida, regardez bien la petite lampe rouge qui s'allumera devant vous !

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le président, vous m'avez déjà volé une minute ! (*Sourires.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est avec satisfaction que je constate que le budget de l'industrie proposé par le Gouvernement est en augmentation de 3,8 %. Je vous adresse, au nom du groupe socialiste, mes félicitations.

Mais je crois que, sur les autres bancs, on n'est pas loin de penser la même chose, puisque, tout à l'heure, même M. Borotra a souligné implicitement qu'il s'agissait d'un bon budget !

M. Ladislas Poniatowski. Vous avez mal compris !

M. Jean-Pierre Kucheida. D'ailleurs, je rappelle que M. Borotra a, dans ce domaine, vécu des moments parfois difficiles. Je me souviens de sa tête le jour où, nommé ministre de l'industrie, il a été obligé d'assumer le budget que lui avait laissé M. Galland !

M. Franck Borotra. Attention ! Si vous devenez ministre demain, vous allez voir ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous pouvez donc, monsieur Pierret, regarder l'avenir avec sérénité !

L'emploi est votre préoccupation majeure dans ce budget. C'est aussi celle qui s'exprime dans les bassins miniers, et surtout charbonniers, de ce pays.

Je ne rappellerai jamais assez ici, à l'Assemblée nationale, dans les ministères et dans nos régions, à quel point Charbonnages de France n'a été qu'une société publique chargée d'extraire du charbon, de faire des profits maximums, et ce sans le moindre sentiment pour les habitants et les paysages dévastés.

Je ne parlerai pas du patrimoine minier – mais nous y reviendrons avec votre collègue chargé du logement et vous-même –, ni des affaissements miniers ou des désordres géologiques, pas plus que des abandons de concessions. Nous y reviendrons avec une proposition de loi.

Je vous félicite d'ailleurs du premier effort que vous avez consenti pour réparer les dégâts et les affaissements miniers, effort qui est abondé. Comme moi, vous n'avez pas été insensible au spectacle de désolation d'Auboué et des communes des environs.

Je ne parlerai pas du sort des mineurs marocains, que l'actuel président de Charbonnages de France abandonne avec cynisme et désinvolture. Charbonnages de France est la caricature même du capitalisme froid et implacable. Cette société d'Etat n'a jamais pensé avoir quelque devoir que ce soit envers nos régions bouleversées.

Le déficit d'emplois et d'activités – du fait de l'histoire et de cette attitude – dans ces secteurs reste donc considérable et connaît une aggravation. L'arrêt de l'exploitation dans le Nord - Pas-de-Calais date de 1990, mais ses effets s'en font encore plus sentir aujourd'hui.

Dans un tel contexte, il est indispensable que l'effort national en faveur de la diversification économique des bassins miniers soit poursuivi, et même accéléré.

Or, depuis 1993, les crédits de paiement inscrits dans les lois de finances n'ont malheureusement cessé de chuter. Les derniers étaient une véritable catastrophe, quoi que certains puissent en dire. Il vous a fallu, pour ce budget, reconstituer cette ligne. Il faut aujourd'hui l'augmenter.

Je tiens à vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, lors de conversations que j'ai eues avec le ministre des finances, celui-ci s'est engagé à ce que cette dotation soit encore relevée par rapport au niveau que vous proposez aujourd'hui. Je souhaite donc que nous puissions en reparler, pour que cet engagement devienne une réalité.

Je vous rappelle d'ailleurs qu'en 1983, quand François Mitterrand a créé le FIBM dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, il l'avait doté d'un budget de 100 millions de francs par an en francs constants.

Imaginez ce que serait aujourd'hui ce budget s'il avait été maintenu. Or en 1997, monsieur Borotra, je vous le dis ici très clairement, nous n'avons eu que 20 millions de francs pour assurer la diversification et la mutation économique dans un bassin minier de 1,2 million d'habitants, c'est plus que dérisoire !

La politique de conversion nécessite au moins – je dis bien « au moins » – une génération. Il y a certes la conversion économique – et, sur ce plan, il faut que la solidarité nationale soit totale – mais aussi celle des esprits.

De plus, certaines pratiques doivent également évoluer. La répartition des crédits entre les régions doit être plus juste. Ne suivez pas les exemples de vos prédécesseurs, prenez en compte population et taux de chômage. Je suivrai d'ailleurs l'application de ce budget, comme l'a demandé le président de la commission des finances.

Les critères doivent être d'ordre industriel et tertiaire. Ils ne sont pour l'heure qu'industriels ou presque, et c'est souvent une incohérence étant donné les régions auxquelles ces crédits s'appliquent. Comment voulez-vous que, dans les hauts pays de l'Hérault, par exemple, on fasse de l'industriel alors que ces pays sont beaucoup plus tournés aujourd'hui vers le tourisme ? Il y a donc toute une série de choses à transformer.

M. le président. Pouvez-vous conclure, monsieur l'orateur ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous m'avez « piquée » une minute tout à l'heure ! (*Sourires.*)

M. le président. Mais, cette fois-ci, je commence le combat longtemps avant ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. La mine n'a pas laissé de bâtiments valables en surface. Toute l'activité était souterraine et les bâtiments en surface sont des cathédrales inutilisables. Il ne faut pas aménager aujourd'hui des zones qui resteront vides mais construire des bâtiments en liaison avec les CCI, les syndicats de développement économique et autres.

Enfin, la gestion des crédits doit associer les élus nationaux aux DRIRE et le cordon doit être définitivement coupé avec les archaïsmes de CDF qui ne manque pas, aujourd'hui, de faire de la trésorerie sur le compte de l'Etat et surtout des régions minières.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai que votre budget présente des signes encourageants. Il faut continuer dans cette voie. Je compte sur votre opiniâtreté, votre volonté et votre dynamisme pour que les régions de vieille tradition industrielle puissent progresser. Vous en venez, vous savez donc de quoi je parle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard, pour cinq minutes.

M. Jacques Guyard. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je remercie d'abord le groupe socialiste de me permettre de m'exprimer ici en tant que président de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, composée, comme vous le savez, pour moitié de sénateurs et pour moitié de députés appartenant à tous les groupes.

Depuis huit ans que cette commission existe, elle a su, d'abord sous la présidence de Jean-Pierre Fourré, ensuite sous celle de Jean Besson, défendre fermement le service public et œuvrer pour assurer le financement de celui-ci. J'entends bien que perdure cette ligne commune que nous avions su dégager.

Aujourd'hui, la situation est incontestablement nouvelle. En effet, le changement du paysage institutionnel et économique de ces deux grandes entreprises que sont La Poste et France Télécom est tel que les modes de décision ne sont plus les mêmes et ne me paraissent pas totalement maîtrisés. Il importe donc de définir, pour ces entreprises de service public opérant désormais largement dans le secteur concurrentiel, les modes de coopération entre le Gouvernement, le Parlement, les entreprises publiques et le secteur privé. Rappelons que 40 % de l'activité de La Poste est déjà dans le secteur concurrentiel, et que celle-ci ne peut pas être confondue avec un bras séculier de l'Etat auquel on peut tout imposer, faute de quoi on tuera le service public. Nous avons d'ailleurs vécu au début de 1996 une situation difficile où La Poste a failli perdre la vente par correspondance en raison du « repositage » à l'étranger.

En ce qui concerne France Télécom, tout le monde sait que la concurrence est déjà là avec les mobiles, avec, au 1^{er} janvier prochain, l'entrée du téléphone fixe dans le secteur concurrentiel, avec la mise en œuvre de la loi de réglementation des télécommunications.

J'ai bien entendu ce qui a été dit sur la question que posent les rapports entre le Gouvernement, le Parlement et l'Autorité de réglementation des télécommunications. Autant j'apprécie la qualité du travail de l'ART, qui, bien équipée et pourvue de compétences solides, établit des prix de revient de manière ferme, autant – et je l'avais dit l'an dernier, mais, n'ayant pas été suivi à l'époque, je le répète aujourd'hui – il me paraît anormal que l'Etat ne puisse que constater les tarifs fixés par cet organisme.

Dans ce domaine, il ne s'agit pas seulement d'être équitable, il s'agit aussi de conduire une politique industrielle d'intérêt national. Or, dans une entreprise où le capital est détenu à 100 % par l'Etat ou dans une entreprise où il est détenu à 80 %, une telle politique doit être conduite par l'Etat. Pourtant, aujourd'hui, ce n'est absolument pas évident.

Nous étions tous d'accord pour que le capital de France Télécom, comme celui de La Poste, reste en majorité ou en totalité propriété de l'Etat. Eh bien, cela a des conséquences, non seulement sur le plan de la responsabilité mais aussi pour nous parlementaires. Car si l'Etat est l'actionnaire principal de ces entreprises, il appartient au Parlement de discuter de leurs orientations. Il ne s'agit ni pour le Gouvernement ni pour le Parlement de s'ingérer dans la gestion quotidienne de ces entreprises mais de dire dans quel sens elles doivent aller pour répondre à l'intérêt national, à celui de l'emploi et pour affronter la concurrence mondiale.

De ce point de vue, la commission supérieure entend jouer son rôle pour assurer le contrôle du Parlement, pour préparer les débats législatifs et la discussion des directives européennes, et pour avoir une démarche complémentaire à celle de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Telle sera sa tâche dans les mois qui viennent, et ce pour les deux secteurs.

Pour La Poste, le contrat de plan sera un élément essentiel car, vous l'avez tous souligné – et je crois que c'est un point de consensus entre nous – sa situation est fragile. L'ouverture, que nous savons inévitable, d'une partie du marché entre 2002 et 2003 peut complètement déstabiliser cette entreprise si nous n'avons pas résolu, dans les prochaines années, les problèmes des retraites, problème majeur de l'entreprise, de la dette, deuxième problème de l'entreprise, et des services financiers, de leur positionnement par rapport aux autres services financiers français. J'y ajouterai aussi le problème de la capitalisation de l'entreprise car il va bien falloir qu'elle se dote de moyens de transport efficaces pour assurer sa dimension internationale et même assurer sa dimension intérieure.

Pour les télécommunications, nous avons affaire à une entreprise historique puissante, dont l'introduction en Bourse a été bien réussie, et c'est une bonne chose. Personnellement, j'étais partisan de l'entrée limitée en Bourse du capital de France Télécom car cela me paraissait une ouverture indispensable pour nouer des alliances capitalistiques avec des partenaires extérieurs comme Deutsche Telekom ou Global One. Toutefois, il ne faut pas oublier que la mise en Bourse n'implique pas que l'Etat renonce à son rôle d'actionnaire principal.

Cela dit, la situation dans laquelle se trouve le secteur des télécommunications m'inquiète beaucoup. Et je ne parle pas seulement de l'entreprise France Télécom, je parle aussi des grands groupes privés qui investissent massivement sur notre territoire et de l'industrie des télécommunications, représentée, entre autres, par Alcatel ou Matra. Ce secteur, employant près d'un million de salariés, s'est développé avec force car il s'appuyait sur une recherche nationale, financée en fait par France Télécom, pilotée par l'Etat et qui profitait à tous : opérateurs et industriels. Aujourd'hui, ce système est gravement remis en cause. Il importe donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez clairement comment vous concevez le réseau national, comment vous envisagez son financement, quelles sont les orientations de travail que vous lui fixez, car je rappelle que c'est une entreprise appartenant à l'Etat qui assure l'essentiel du financement de l'opération.

M. le président. C'était votre conclusion, mon cher collègue.

M. Jacques Guyard. J'y arrive, monsieur le président.

Le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat, est prêt à vous aider en ce domaine. Il s'inquiète des moyens dont vous disposez, car les soixante-dix fonctionnaires de la direction de la poste et des télécoms sont en nombre insuffisant pour assumer la responsabilité de l'Etat dans ce domaine. Il en va de même pour les trois personnes dont dispose la Commission supérieure du service public. L'Etat a besoin d'avoir des moyens d'étude, en particulier pour mener les discussions à Bruxelles et dans les organismes de coopération internationale. Il ne peut se décharger de cela sur les grandes entreprises. Il doit maintenir le potentiel de travail du CNET. A cet égard, j'ai été très sensible à ce qu'a dit Edmond Hervé sur le pôle d'excellence breton, sur la manière dont on a su, là-bas, créer des synergies qui ont incontestablement fait la puissance de la France dans ce secteur. Il nous faut maintenir notre potentiel en ce domaine. Pour cela, le Parlement est à votre service, mais il sera vigilant sur la façon dont les choses se passent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Gouriou, dernier orateur inscrit, pour cinq minutes.

M. Alain Gouriou. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le 5 septembre dernier, Michel Delebarre a remis au Premier ministre un rapport qui propose quelques orientations destinées à renforcer le rôle et le rayonnement de France Télécom, et, au-delà, de l'ensemble des télécommunications françaises. Comme les autres membres du groupe socialiste, j'approuve pleinement les cinq orientations décrites dans ce rapport. Elles forment un tout cohérent et je demande donc au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'elles soient concrétisées le plus rapidement possible.

Je souhaiterais maintenant aborder deux points à verser au débat sur la recherche, avant que n'interviennent les nécessaires décisions en la matière.

Je vous confirme d'abord que le maintien des positions françaises dans l'ensemble du secteur implique que nous ne relâchions pas et même que nous renforçons nos efforts en matière de recherche et développement.

On présente parfois le secteur des télécommunications en distinguant les équipementiers et les opérateurs. Certes, cette distinction correspond à une certaine réalité. Mais elle est dangereuse lorsqu'elle est utilisée de manière abusive et tendancieuse par certains acteurs de la guerre économique mondiale qui bouleverse actuellement ce secteur.

Il ne faut pas que nous cédions au chant des sirènes qui nous proposent une organisation mondiale, séduisante en apparence, dans laquelle les opérateurs européens, placés en situation d'opulence, qu'ils soient publics ou privés, nous fourniraient des services parmi les plus modernes et les plus sophistiqués mais à partir de terminaux et de matériels fabriqués aux Etats-Unis ou au Japon.

Le seul choix que puisse opposer la France à cette fausse solution, c'est le maintien des positions qu'elle a acquises sur l'ensemble de la filière télécom : activités manufacturières et activités de service. La seule possibilité consiste aussi, pour ces deux types d'activités, à ce que la part de matière grise entrant dans la constitution d'une télécommunication soit en constante augmentation.

Placée à la charnière entre fabrications industrielles et prestations financières de services, la recherche et développement est en effet la première composante de nos réussites passées et futures en matière de télécommunica-

tions. Or la reconfiguration radicale du paysage des télécommunications, imposée par l'ouverture à la concurrence dans les services, ne permet plus de laisser au seul opérateur français la responsabilité de définir les orientations générales de la recherche et développement. Surtout, on ne peut plus demander à France Télécom de supporter seule une charge dont certains fruits profiteront à tous, y compris désormais à ses concurrents. Jusqu'à une période récente, au travers du CNET, France Télécom finançait et exécutait en effet des travaux de recherche et développement sans rapport direct avec sa fonction d'opérateur. Il s'agissait notamment de la recherche dite amont.

La situation actuelle résulte de l'adoption en juillet 1996 de la loi de réglementation des télécommunications. Le Gouvernement précédent s'en est d'ailleurs préoccupé – même si ce fut un peu tardivement – en faisant rédiger un rapport par deux hauts fonctionnaires : M. Lombard et M. Kahn. Comme Michel Delebarre, j'estime que ce rapport constitue une excellente base de départ. Toutefois, le principal problème est qu'il n'a pas été véritablement suivi d'effets... sauf pour ce qui concerne la diminution des moyens consacrés par France Télécom à la recherche et développement, via le CNET.

Le Gouvernement précédent avait également décidé *in extremis*, lors de la dernière réunion de son conseil des ministres, de concrétiser une des propositions du rapport Lombard-Kahn. C'est ainsi qu'a vu le jour un réseau national de la recherche en télécommunications, le RNRT, dont le responsable a été désigné. Mais, jusqu'à présent, ce réseau n'a toujours pas véritablement fonctionné !

Dans ces conditions, il m'apparaît que le nouveau gouvernement devrait, en premier lieu, lever rapidement une ambiguïté gênante en précisant mieux la répartition des compétences entre les divers ministères *a priori* concernés et en définissant sa position sur l'organisation de la recherche et développement en télécommunications. Pour ma part, je souligne que, compte tenu des performances réalisées dans un passé encore récent, il conviendrait de ne pas dissocier dans ce domaine industrie et recherche.

M. Claude Billard. Tout à fait !

M. Alain Gouriou. Puisque le CNET demeure, dans son ensemble, partie intégrante de France Télécom, l'Etat devrait, au moins pendant plusieurs années encore, utiliser les moyens humains du CNET pour exécuter, comme le permet la loi, la plupart des travaux de recherche « amont » qu'il financera à partir de 1998.

Mener à bien des travaux de recherche et développement implique d'établir des communications entre équipes de recherche et d'enseignement venant d'horizons divers. Certes, avec les nouvelles techniques de télécommunications et de transport, les possibilités de communication entre équipes géographiquement éloignées sont à peu près les mêmes, quelle que soit la distance qui les sépare, mais force est de constater que, à plus courte distance – en deçà de quelques dizaines de kilomètres – la qualité des communications est incomparablement meilleure.

C'est ainsi qu'à partir de la décentralisation en Bretagne de quelques organismes publics, un phénomène que l'on peut qualifier, avec Edmond Hervé, de cercle vertueux, a abouti à la constitution des trois pôles d'excellence français : Lannion, puis Rennes et enfin Brest. Qui pourrait aujourd'hui contester que c'est essentiellement à

partir des travaux de recherche et développement effectués dans ces pôles que l'opérateur et les industriels français se sont hissés au meilleur niveau mondial ?

M. le président. Vous concluez !

M. Alain Gouriou. Je conclus, monsieur le président.

L'intérêt bien compris de la France est que l'essentiel des moyens en recherche et développement en télécommunications, publics et privés, soit regroupé au voisinage du tripôle breton.

Pour donner l'impulsion nécessaire, il suffirait que les pouvoirs publics, qui ne sauraient ni tout faire ni tout décider, agissent auprès de la présidence de France Télécom afin qu'elle transfère la direction du CNET, à Lannion par exemple.

Ainsi, les impératifs liés au développement des télécommunications françaises et ceux d'un aménagement équilibré du territoire se trouveraient réconciliés. Dans cette perspective, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous fais pleinement confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Voilà que pour me remercier de mon indulgence, monsieur Gouriou, vous voulez que la direction du CNET quitte Issy-les-Moulineaux ! (*Sourires.*)

M. Alain Gouriou. C'est seulement une proposition, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de remercier très sincèrement les rapporteurs et les orateurs qui viennent de montrer combien leur travail était sérieux et approfondi.

J'ai d'ailleurs modifié le discours que je devais prononcer, afin de leur répondre avec le maximum de précision et pour montrer à quel point je suis attentif au travail du Parlement et particulièrement à celui des commissions de l'Assemblée nationale.

Au sein du grand « ministère de la production » dont le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a parlé tout à l'heure, le secteur dont j'ai la charge recouvre un vaste domaine allant de la production d'énergie nucléaire à la poste et de la construction navale aux nouvelles technologies de la communication. Je voudrais, monsieur Borotra, insister sur l'efficacité que je vois dans cette nouvelle organisation.

Celle-ci permet en effet une parfaite cohérence de l'action publique dans toute la filière industrielle, depuis l'amont – l'énergie et les matières premières – jusqu'aux services aux industries, auxquels je rattache, bien entendu, les deux grands services publics industriels et commerciaux que sont La Poste et France Télécom.

Un budget, c'est une évidence, est l'expression d'une politique, même s'il ne la résume pas. L'axe majeur que je vous propose au nom du Gouvernement consiste à promouvoir et à accompagner l'adaptation de nos entreprises industrielles dans la mutation mondiale des modes de production et de consommation ainsi qu'à encourager le développement de nos productions, de nos services, de notre industrie et de nos services à l'industrie.

Cette adaptation est nécessaire pour la compétitivité et pour l'emploi, comme l'a souligné M. Kuchida, car, nous le savons tous, c'est dans les entreprises que se crée la richesse et à partir de cette richesse créée dans les entreprises que se crée l'emploi.

Notre économie, et singulièrement notre industrie, est appelée à relever des défis majeurs dans les prochaines années ; Dominique Strauss-Kahn en a évoqué quelques-uns ce matin. Qu'il me suffise de citer la mondialisation des marchés et de la concurrence, l'achèvement du marché unique européen avec le passage à l'euro, la bataille de l'emploi et les nouvelles technologies.

Les choses sont claires. Ces enjeux, nous devons les aborder non comme des menaces contre lesquelles il faudrait nous protéger, nous barricader, nous prémunir, mais comme de formidables occasions à saisir, comme des points d'appui pour progresser et pour nous développer.

Dans le contexte de cette fin de siècle et du début du prochain, nous devons concevoir autrement ce que nous avions coutume d'appeler la politique industrielle. Remettons-nous en question. L'approche que nous avons longtemps privilégiée en France n'est plus aujourd'hui la mieux adaptée. Si je voulais cultiver le paradoxe, je dirais qu'elle doit, d'une certaine manière, être inversée. Il ne s'agit plus de concevoir et de mettre en œuvre de grandes stratégies industrielles abstraites, mais plutôt de trouver les innovations favorables à la mise en œuvre des stratégies que les entreprises définissent en fonction de leur technologie, de leurs produits et de leurs marchés ; je reviendrai sur ce point.

Nous avons tout d'abord une ambition. C'est une ambition française que l'industrie, et il n'est pas de politique économique sans ambition, surtout quand on sait que l'industrie française représente aujourd'hui, services industriels compris, plus de 51 % du produit intérieur brut, comme l'a souligné M. Destot dans son rapport. D'où l'idée d'un ministère de la production, avancée tout à l'heure par M. Strauss-Kahn.

M. Borotra a contesté les comparaisons chiffrées que j'avais présentées lors de mon audition par la commission de la production, il y a quelques semaines, et que le rapporteur a reprises tout à l'heure. Je ne souhaite pas entrer dans une bataille de chiffres, car la question est d'intérêt national ; je rappellerai simplement quelques faits indiscutables.

On aura beau reprendre les chiffres dans tous les sens, on ne pourra pas contester, au bout du compte, que les crédits du ministère de l'industrie sont en augmentation après quatre années de baisse. M. Borotra s'était, ces dernières années, fait l'adepte de financements débudgétisés assis sur des recettes de privatisation. Il ne peut pas sérieusement contester que notre conception est à la fois plus sûre, plus sincère – j'insiste beaucoup sur cette qualité – et plus conforme à une bonne pratique budgétaire.

Il a estimé que mon budget ne méritait ni excès d'honneur ni indignité. Je le remercie de sa bienveillante neutralité, que j'interpréterai, parce que je suis un homme plutôt optimiste et positif, comme une sorte de louange déguisée. (*Sourires.*)

M. Ladislas Poniatowski. A défaut de fleurs lancées par les autres, il faut se faire soi-même des compliments !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. M. Borotra ne peut en tout cas pas contester que la forte progression des crédits d'investissement du titre VI – plus 7,8 % en autorisations de programme – traduit un véritable choix politique du gouvernement de Lionel Jospin, qui privilégie la préparation de l'avenir.

Une ambition pour l'industrie, une bonne définition du rôle de l'Etat dans l'ambition industrielle française, tels sont les deux points sur lesquels je souhaite appuyer ma démonstration.

Quelle est donc notre ambition pour l'industrie française ?

Je la définirai en cinq points : performance internationale, réactivité sur les marchés, contribution à l'environnement, richesse en emplois, contribution à la cohésion sociale.

Bien sûr, et c'est l'essentiel, nous voulons tous une industrie performante, c'est-à-dire apte à fournir à des prix compétitifs des produits de qualité – mot décisif – attendus par les marchés ; une industrie capable de conquérir de nouveaux marchés, à l'export, bien sûr, mais aussi sur le marché intérieur – car on n'est bon à l'export que si l'on est bon sur le marché intérieur –, dans certains secteurs d'avenir où elle est trop peu présente aujourd'hui ; je pense à la pharmacie, aux matériaux avancés, aux biotechnologies et à d'autres secteurs que M. Destot a évoqués.

Nous voulons aussi une industrie qui fasse des profits car il n'y a pas d'autre voie, dans notre système économique, vers le développement, l'innovation, l'investissement et l'emploi.

Notre industrie ne peut se satisfaire des situations acquises : elle doit gagner en réactivité. Je veux dire par là qu'elle doit être mieux à même d'occuper rapidement les segments les plus dynamiques, d'adopter et d'exploiter les nouvelles technologies, d'innover sur le plan technique, mais aussi sur les plans organisationnel et social.

Ne dissociions jamais notre vision de la course aux nouvelles technologies de notre vision du dialogue social, du progrès social dans l'entreprise. Car les nouvelles technologies ne sont pas correctement appliquées dans une entreprise s'il n'y a pas un parcours défini par celle-ci, impliquant la totalité de ses salariés et de ses collaborateurs sur les plans organisationnel et social.

Nous voulons une industrie contribuant activement à la qualité de l'environnement. Cette affirmation est tout sauf un paradoxe. L'industrie, je voudrais que tout le monde en soit convaincu, n'est pas l'ennemie de l'environnement. Elle constitue au contraire, et je pèse mes mots, l'un des principaux leviers pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Elle est le premier vecteur économique de la qualité de la vie. N'opposons jamais industrie et environnement.

M. François Goulard et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. La protection de l'environnement est par ailleurs, chacun le sait, un marché considérable qui offre aux nouvelles activités industrielles des occasions de développement. L'automobile, secteur déjà ancien mais qui se renouvelle régulièrement, et les transports en sont deux exemples vivants car ils cherchent à concilier l'impératif industriel et la volonté de protéger l'environnement.

Il nous faut aussi, et c'est bien sûr essentiel pour le Gouvernement, une industrie plus riche en emplois ; M. Destot a consacré une grande partie de son intervention à cette question et il a eu raison.

La disparition progressive des emplois industriels dans notre pays n'est pas une fatalité, M. Billard a eu raison de le souligner. Nous devons nous appuyer sur plusieurs facteurs qui, utilisés à bon escient, peuvent constituer des leviers puissants pour la création de richesses et donc pour l'emploi :

Les nouvelles technologies, en premier lieu. Les deux tiers des emplois créés aux Etats-Unis sont induits par le développement des industries liées aux nouvelles technologies.

Etroitement liés à ces dernières, les nouveaux services dans les secteurs de la communication et de l'information, fortement créateurs d'emplois directs chez les prestataires mais aussi d'emplois indirects chez les fournisseurs industriels, je pense en particulier au formidable développement des services en ligne, de la télévision numérique et des télécommunications mobiles.

D'une manière générale, les services liés à l'industrie, car le produit industriel, le produit matériel, est indissociable du service, comme on le voit dans l'automobile et l'électroménager.

Autre levier : un tissu riche de petites entreprises industrielles et de services à l'industrie, qui doit être conforté et mieux associé au réseau des grandes entreprises. Une industrie moderne vit et se développe grâce à la coopération et à un échange permanent entre les grands groupes et les PMI, M. Brottes a insisté à juste titre sur ce point. Il est fallacieux d'opposer grandes industries et petites et moyennes industries. Une innovation technique mise au point par une petite entreprise peut, relayée et développée par une grande, déboucher sur la création de dizaines d'emplois.

M. Jean-Paul Charié. C'est évident !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Inversement, la conception d'un nouveau produit dans le laboratoire d'un grand groupe peut engendrer des centaines d'emplois chez nombre de sous-traitants et de fournisseurs.

M. Jean-Paul Charié. C'est également évident !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Dernier levier essentiel, qui vous paraîtra sans doute, monsieur le député, également évident, la réduction du temps de travail. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charié. Ah non ! Provocateur !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je suis convaincu de son impact potentiel très positif sur l'emploi. Mais à condition, bien entendu, comme je l'ai récemment rappelé lors de ma visite sur ce thème en Lorraine, que les modalités de la réduction et de l'aménagement du temps de travail et ses préalables en termes de recomposition du travail salarié et d'organisation fassent l'objet d'une réflexion prospective, d'une large concertation au sein de l'entreprise, et qu'elles soient négociées non seulement au niveau national, mais aussi dans la branche, l'entreprise, l'établissement.

M. François Goulard. Vous faites le contraire ! Vous l'imposez de façon autoritaire !

M. Pierre Ducourt. Mais non ! Vous allez voir !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Il y a plusieurs lectures possibles de la réduction-aménagement du temps de travail. J'y vois, au-delà de la nécessaire conquête sociale qui s'inscrit dans la tendance séculaire et universelle à la baisse régulière de la durée du travail salarié, un catalyseur de la remise en cause des routines, du manque d'imagination, de l'atonie du dialogue social qui affecte parfois les entreprises.

Cinquième et dernier aspect de notre ambition pour l'industrie : la contribution à la cohésion sociale. C'est un objectif fondamental auquel tous les secteurs de la société doivent contribuer, et notamment les entreprises.

Elles le feront principalement en créant des emplois par la création de nouvelles richesses, tant l'emploi est à l'évidence le premier facteur de cette cohésion, notamment parce qu'il offre des perspectives personnelles aux jeunes. Mais les entreprises y contribueront également en s'attachant à promouvoir le dialogue social et à développer la qualité des relations sociales. C'est l'intérêt de tous, c'est l'intérêt bien compris des entreprises.

Voilà, rapidement développée, l'ambition du gouvernement de Lionel Jospin pour notre industrie. Je la résumerai en parlant d'une compétitivité globale qui ne se réduit pas à la productivité des facteurs de production, mais qui associe de manière dynamique performance, réactivité, environnement, cohésion sociale et emploi. Cette ambition est grande, mais elle est réaliste car nous connaissons les atouts nombreux de nos entreprises industrielles.

J'en arrive au deuxième point fort de mon intervention : comment l'Etat peut-il prendre sa part dans la réalisation de cette grande ambition ?

J'ai dit tout à l'heure que notre conception de la politique industrielle devait évoluer. L'Etat, d'un rôle régulateur de prescripteur, qui a montré ses limites, doit passer à un rôle de facilitateur des stratégies, en favorisant la mise en œuvre des stratégies des entreprises, pourvu, bien entendu, que celles-ci soient conformes à l'intérêt national.

Il faut parler désormais de politique d'appui stratégique aux entreprises, au service d'une véritable vision à long terme que se doit d'explicitier l'Etat, car c'est son rôle.

Quels doivent être les axes d'interventions de l'Etat ? Ils sont nombreux et concernent à la fois l'environnement direct des entreprises, l'efficacité du secteur énergétique et celle de nos services publics industriels, tous facteurs qui ont un impact important sur la compétitivité de nos entreprises.

L'Etat doit d'abord poursuivre son action en faveur de l'amélioration de l'environnement des entreprises en l'axant prioritairement, vous avez eu raison, messieurs les rapporteurs, d'insister sur ce point, sur les petites et moyennes industries.

Je ne reprendrai pas les éléments – majeurs – qu'a développés Dominique Strauss-Kahn ce matin, et qui relèvent des responsabilités du grand ministère, comme la politique financière, budgétaire et fiscale. J'insisterai en revanche sur les aspects qui relèvent plus spécifiquement de mon département ministériel, l'industrie.

L'Etat doit continuer d'accorder un appui financier aux projets de développement des petites et moyennes industries via les procédures décentralisées inscrites dans les contrats de plan Etat-régions.

Je profite de l'occasion pour préciser à M. Cochet que le rééquilibrage concernant l'action des DRIRE doit favoriser leur capacité d'action au profit des PMI, et pas simplement leur activité régalienne de réglementation, ce rééquilibrage ne s'opposant toutefois pas aux missions relatives à l'environnement et à la sûreté.

Il faut développer en direction des PMI le conseil et l'appui aux entreprises, M. Billard a insisté de façon très heureuse sur ce point. C'est le rôle des divers organismes financés par l'Etat, comme l'APRODI pour les technologies, l'ADEPA pour la productique, l'INERIS et l'ANDRA pour l'environnement et la prévention des

risques industriels. Conseil et appui constituent bien entendu une mission prioritaire des DRIRE, notamment grâce aux fonds régionaux d'aide au conseil. Pour 1998, je souhaite qu'une action particulière soit engagée en vue d'aider les entreprises à préparer le passage aux trente-cinq heures. Il s'agit d'assister les chefs d'entreprise pour l'étude des conséquences d'une réduction du temps de travail, pour concevoir les réorganisations à envisager et négocier avec les représentants du personnel.

Améliorer l'environnement des entreprises, c'est aussi simplifier les formalités administratives. Le rapport Baert va dans ce sens et le Gouvernement en tirera prochainement les conséquences.

Mais il n'y a pas d'industrie forte sans système de formation performant. C'est bien entendu vrai de notre système de formation générale, qui en constitue le socle, mais, en matière industrielle, le dispositif de formation technique supérieure joue un rôle fondamental. Le ministère de l'industrie a la chance de disposer d'un réseau d'écoles de très haut niveau qu'il faut préserver.

M. François Goulard. On veut les lui enlever !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. J'ai entendu ce que vous avez dit à ce sujet, monsieur Borotra, et je partage votre point de vue. J'ai tenu à ce que les écoles qui relèvent de mon ministère – l'Ecole des mines et l'Ecole des télécommunications – voient leurs moyens maintenus en 1998 dans un contexte budgétaire difficile. Pour l'avenir, je souhaite que deux orientations soient renforcées : l'association étroite avec les entreprises en matière de formation et de recherche ; l'implication dans la diffusion de la culture scientifique et technique au niveau régional grâce à l'implantation locale de nos écoles, particulièrement en direction des jeunes.

J'ai souligné l'importance des mutations technologiques en cours. La maîtrise technologique est plus que jamais au cœur de la performance économique et, de ce point de vue, l'Etat a un rôle déterminant à jouer, comme l'a rappelé M. Ducout. Il doit bien entendu, et M. Hervé a eu raison d'insister sur ce point, soutenir et coordonner la recherche. Ce sera notamment le cas dans le secteur des télécommunications, avec son nouvel environnement réglementaire et, dès la fin de l'année, avec la mise en place du réseau national de recherche en télécommunications, préconisé par le rapport de M. Lombard, directeur général des stratégies industrielles, et repris dans le rapport Delebarre.

Je veux donc rassurer M. Guyard, qui est intervenu avec brio sur cette question, ainsi que M. Gouriou. Je suis en plein accord avec mon collègue M. Allègre sur ce point. J'ai bien noté, monsieur Gouriou, votre souhait de renforcer le pôle de recherche en télécommunications de Bretagne. Je puis vous assurer que les effectifs du CNET à Lannion seront maintenus.

L'Etat doit favoriser l'innovation afin que la recherche irrigue le plus rapidement possible le tissu industriel.

Enfin, l'Etat peut utilement faciliter et accélérer la diffusion des technologies, notamment dans le monde des PMI, M. Meï l'a souligné. Avec l'ANVAR et les procédures ATOUT, nous disposons en France d'un dispositif de grande qualité dont les moyens sont reconduits en 1998. Au total, plus de 1,5 milliard de francs sera consacré l'an prochain à l'innovation et à la diffusion des techniques au profit des PMI. Je confirme à l'Assemblée nationale que les procédures sont en cours d'évaluation. Le Gouvernement a confié à M. Guillaume une mission à cet effet et j'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

L'effort public de recherche industrielle sera progressivement rééquilibré en faveur des PMI, sans que les grandes entreprises soient sacrifiées. Quant aux domaines prioritaires, j'ai souhaité, m'inscrivant naturellement dans la ligne tracée par le Premier ministre il y a quelques semaines, que les technologies de l'information et de la communication soient au cœur de notre action. Cet ensemble cohérent, qui va de l'électronique aux autoroutes de l'information, est doté de plus de 1,5 milliard de francs au titre de la recherche industrielle pour 1998. Ainsi, monsieur Destot, monsieur Brottes, le projet de Crolles 2 pourra bénéficier du soutien actif et convaincu du ministre de l'industrie.

M. Michel Destot. Merci !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Enfin, toujours en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est essentiel de favoriser leur appropriation rapide par les entreprises. Ainsi, je considère que l'utilisation d'Internet et ses applications par les petites et moyennes entreprises constituent un enjeu de compétitivité très important. Il ne s'agit pas seulement de créer des sites et de se faire connaître sur le Web : il s'agit aussi d'utiliser Internet comme outil avancé de communication, de veille technologique et commerciale et, à très court terme, comme vecteur de la véritable révolution que nous allons vivre dans les toutes prochaines années du commerce électronique. C'est à ce titre que je propose, allant ainsi dans le sens de M. Destot, de dégager une ligne budgétaire nouvelle de 50 millions de francs en 1998 pour un programme spécifique destiné aux PMI, afin de leur permettre une appropriation plus rapide de ces nouveaux outils.

Autre facette essentielle de l'action de l'Etat : il faut, dans la conception qui est la nôtre, agir en direction des secteurs et des entreprises exposés brutalement à la guerre économique mondiale. C'est ce que nous pourrions appeler une mission de solidarité industrielle. Mais entendons-nous bien : je ne suis pas partisan du soutien public à bout de bras de situations désespérées, soutien qui ne fait le plus souvent que retarder les échéances à un coût faramineux pour la collectivité. La reconversion avec un appui public, financier et humain programmé, contractuel et important le cas échéant, constitue une réponse bien préférable.

C'est pourquoi j'ai souhaité que les moyens de l'Etat soient renforcés dans ce domaine. Je vous propose donc de rebudgétiser le fonds d'industrialisation des bassins miniers – cela a été relevé par les commissions des finances et de la production –, qui serait ainsi conforté, et de le doter en 1998 de 140 millions de francs d'autorisations de programme.

J'examinerai, en liaison avec le rapporteur général du budget – je tiens à vous livrer cette information –, si des moyens supplémentaires peuvent être dégagés au cours de la discussion de la loi des finances. Nous les affecterons au FIBM. Dès 1997, ce seront 80 millions de francs qui viendront s'ajouter aux crédits déjà engagés. C'est M. Kucheida qui m'a fait cette suggestion, et je l'en remercie.

J'ai par ailleurs demandé que soient examinées les conditions d'amélioration de la gestion du FIBM, en particulier avec l'extension aux services à l'industrie. Pour sa part, le fonds d'industrialisation de la Lorraine, monsieur Gaillard, voit ses crédits de paiement augmenter de près de 20 % dans le projet de budget qui est soumis à l'Assemblée.

Quant au soutien global à Charbonnages de France, monsieur Borotra, il sera intégralement maintenu par l'effet combiné des crédits inscrits au budget et des dotations en capital.

M. Billard et M. Kucheida se sont à juste titre émus de l'« après-mine ». J'ai demandé récemment un rapport complet au conseil général des mines. A partir des conclusions de ce rapport, le Gouvernement préparera un projet de loi qu'il prévoit de déposer au Parlement au mois d'avril prochain après avoir consulté les élus et les différentes instances consultatives.

Je suis très sensible à trois points particuliers, s'agissant d'un domaine que j'ai très bien connu dans ma Lorraine natale.

Premier point : l'indemnisation des victimes d'affaissements miniers. Dès 1997, j'ai pu dégager des crédits nouveaux et supplémentaires de 12,3 millions de francs. Le président des communes minières, M. Kucheida, le sait.

Deuxième point : l'audit et l'inventaire des risques. Le service public BRGM consacra en 1998 aux anciens sites miniers, 8,8 millions de francs, utilisés pour effectuer des audits sur les risques miniers et une cartographie des sites miniers orphelins, qui concernent d'ailleurs beaucoup de régions de France.

Troisième point : la mise en sécurité des anciens sites. La direction de l'action régionale et des petites et moyennes industries gère sur la ligne 57-02 les crédits concernant la mise en sécurité des anciens sites miniers orphelins. Pour 1998, les autorisations de programme s'élèvent à 9,36 millions de francs, dont 5 millions sont prévus pour le site de Pechelbronn.

En ce qui concerne le pacte charbonnier, M. Meï et moi-même sommes très sensibles à la réponse humaine qu'il faut apporter aux questions qui nous sont posées par les mineurs, leurs familles, leurs régions, leurs collectivités locales. Je sais tout l'intérêt qu'il a porté à cette question. Nous nous en sommes d'ailleurs entretenus.

Je suis prêt à étudier avec vous, monsieur le député, et avec les élus locaux, dans le respect des échéances du pacte, le calendrier prévisionnel d'activité des mines, en particulier de celles de Provence. C'est dans ce but que j'ai confié à M. Defrance, qui connaît bien les mines pour y avoir travaillé, une mission sur la situation de la mine de Gardanne ainsi que sur les mesures permettant, eu égard aux contraintes techniques locales, sociales, économiques et de sécurité, d'adapter les conditions de la poursuite de l'activité. Les contraintes relatives à l'alimentation en combustible de la centrale de Provence seront intégrées dans cette analyse.

Les conclusions du travail de M. Defrance seront naturellement publiques et examinées en concertation avec le président de la mission sur l'énergie.

Je souhaite également que l'Etat préserve une capacité significative d'intervention pour soutenir les restructurations. Dans de nombreux secteurs industriels bénéficiant de perspectives à long terme favorables, ces moyens permettent à certaines entreprises connaissant des difficultés transitoires de franchir une étape délicate de leur existence.

Le secteur de la construction navale, sur lequel une question me sera posée tout à l'heure,...

M. Claude Evin. Exact !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... bénéficie aujourd'hui d'un soutien public sous la forme d'aides à la commande.

J'entends, et je m'en réjouis, que les Chantiers de l'Atlantique déclarent être en mesure de se passer de ces aides dans les trois ans qui viennent. Ce serait un beau succès des chantiers navals français si les espoirs que nous mettons dans leur capacité de rebondissement se concrétisaient.

A court terme, une solution financière, actuellement mise en place pour la construction de nouveaux paquebots, sera prochainement annoncée.

J'étais hier au Conseil « industrie » pour défendre notre système de construction navale face aux conceptions « ultra-déréglementaristes » – pardonnez-moi ce néologisme – que prônent certains de nos partenaires européens.

M. Franck Borotra. Surtout ceux qui n'ont pas de chantiers navals !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. J'entends bien défendre notre système d'aide à la commande aux constructions navales, qui est décisif, M. Evin le sait,...

M. François Goulard. Il veut supprimer les dispositions fiscales relatives aux quirsats !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... lui qui a souvent appelé mon attention sur cette question,...

M. Claude Evin. Nous en reparlerons, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... qui est décisive pour l'avenir des constructions navales.

Ce soutien, à la fois technique et financier, relève parfaitement de cette conception du rôle de l'Etat d'appui stratégique, que je défends. Pour 1998, les crédits que je propose au titre des restructurations, hors aide aux chantiers navals, doublent pratiquement en autorisations de programme compte tenu de l'inscription de 50 millions de francs pour le CIRI et d'une augmentation de plus de 20 % des crédits de politique industrielle hors CIRI.

J'ai bien noté la suggestion de M. Destot de dresser un bilan global des aides accordées, d'un côté, aux restructurations et aux reconversions et, de l'autre, aux industries de l'avenir. Nous établirons ce bilan sans opposer ces deux parties importantes de nos industries.

Ce développement me donne l'occasion de dire quelques mots du secteur textile, dont il a beaucoup été question ces derniers temps et que M. Borotra a évoqué.

A partir d'une situation rendue difficile par ce que je dois appeler les erreurs du précédent gouvernement,...

M. Franck Borotra. Non !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... je le dis sans polémique, nous allons remonter la pente : pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'aide eurocompatible de 100 000 euros sera poursuivie en 1998.

M. Franck Borotra. Elle est de droit !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Pour les autres, je tente d'obtenir de la Commission des conditions de remboursement qui soient compatibles avec les contraintes particulières du secteur. Hier, au Conseil « industrie », lors de ma rencontre avec le commissaire Van Miert, il m'a semblé possible de parvenir à deux modalités positives pour les entreprises : un étalement sur une dizaine d'années du remboursement et une imputation sur ce remboursement des incitations et aides qui leur seront par ailleurs dispensées à titre général sur la même période. Ainsi, la trésorerie des entreprises sera intégralement préservée.

Deuxième grand volet de l'action de l'Etat : la politique énergétique, que je veux efficace et équilibrée.

Le secteur de l'énergie fait traditionnellement l'objet d'une attention particulière de l'Etat. Des raisons majeures de sécurité et d'indépendance nationale ont conduit les gouvernements successifs à marquer fermement les orientations stratégiques – tel est le cas pour le choix nucléaire – et à défendre la spécificité de l'organisation française du marché de l'énergie par rapport aux options dérégulatrices défendues par certains de nos partenaires européens.

Dans un contexte de mondialisation, de globalisation et d'ouverture des marchés, faut-il aujourd'hui encore une politique énergétique française ? Oui ! Aux yeux du Gouvernement, c'est indispensable.

Quelles sont donc les évolutions, quelles sont donc les adaptations nécessaires ? Ce sont les deux grandes questions auxquelles nous devons répondre.

L'implication forte de l'Etat dans les choix énergétiques est une nécessité.

Notre taux d'indépendance énergétique, grâce au nucléaire et à notre effort d'utilisation rationnelle de l'énergie, est passé de 22,5 % en 1973 à plus de 50 % aujourd'hui. C'est un succès à mettre à l'actif d'une politique constante et déterminée de tous les gouvernements. Mais c'est aussi le révélateur d'une vulnérabilité durable à laquelle nous devons être attentifs.

La solidarité énergétique, il faut en prendre acte, n'existe pas au niveau communautaire.

Les risques de fluctuations fortes sur les volumes et sur les prix de nos approvisionnements, principalement dans le domaine des hydrocarbures, ne peuvent être écartés. Il serait inconséquent de s'en remettre totalement aux évolutions, largement hors de notre contrôle, du marché mondial.

Les externalités de la consommation énergétique, c'est-à-dire les conséquences sur l'environnement, impliquent l'Etat de plus en plus.

Enfin, l'existence forte de missions de service public dans la tradition française suppose la permanence d'une véritable politique volontariste de l'Etat dans le domaine de l'énergie.

Pour autant, la politique énergétique de l'Etat doit aussi s'adapter dans le nouveau contexte que j'ai rappelé.

Elle doit être plus transparente, et cela aura des conséquences ; elle doit faire sa juste place aux orientations européennes en matière de concurrence ; elle doit être équilibrée et permettre une plus grande souplesse d'adaptation aux grandes évolutions du marché.

La politique énergétique doit être plus transparente.

La politique énergétique française repose d'abord sur le choix nucléaire. Je l'affirme aujourd'hui, en réponse à M. Billard et à M. Destot, ce choix n'est pas remis en cause.

L'arrêt de Superphénix, ce n'est pas l'arrêt du nucléaire, je le confirme à M. Meï. Ce n'est que le constat des difficultés d'un projet particulier et de l'absence de nécessité de développer aujourd'hui la filière des surgénérateurs.

J'indique à M. Poniatowski que l'arrêt de Superphénix n'a que très peu d'incidence sur les comptes d'EDF, qui avait depuis plusieurs années provisionné et prévu cet arrêt.

M. Ladislas Poniatowski. Cela coûterait moins cher encore de ne pas l'arrêter !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Pour ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire les réacteurs à eau pressurisée, le Gouvernement confirme les choix effectués il y a plus de vingt ans, qui nous permettent aujourd'hui de disposer d'une électricité abondante et bon marché et de dégager, grâce à nos exportations de courant, un excédent commercial de l'ordre de 15 milliards de francs.

S'agissant du retraitement et de l'avenir des déchets, notamment des déchets à très longue durée de vie, j'ai souhaité que la transparence la plus grande soit observée tant pour l'activité même des installations de la COGEMA que pour les procédures de décision relatives à la mise en œuvre des laboratoires souterrains.

J'ai également demandé à ce que les recherches concernant les alternatives au stockage en couche géologique profonde bénéficient de moyens suffisants pour que, lors des choix définitifs, que le Parlement effectuera en 2006, conformément à la loi de 1991 dite « loi Bataille », la collectivité nationale dispose de tous les éléments techniques et scientifiques pour se déterminer sur les trois voies de recherche prescrites par cette loi.

C'est ainsi que la transmutation bénéficiera de près de 400 millions de crédits, le stockage en surface de 200 millions environ et la recherche sur le stockage profond d'un peu moins de 600 millions.

Les crédits du CEA sur le troisième axe augmenteront de 15 % en 1998. J'ai en effet souhaité que l'on corrige à cet égard le déséquilibre qui existait précédemment dans les trois voies de recherche, pour que l'on donne bien au Parlement les moyens de se prononcer disposant de toutes les informations nécessaires et dans une clarté totale.

Je terminerai sur ce point en rappelant mon attachement à l'indépendance de l'autorité de sûreté et à celle de son appui technique qu'est l'IPSN, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire.

M. Franck Borotra. Ne la détachez pas de l'Etat car c'est lui qui est responsable !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. M. Cochet a abordé cette question et je voudrais, afin de lever toute ambiguïté, réparer une erreur malheureuse qui affecte le « bleu » de mon ministère : l'article 20 du chapitre 36-83, qui accueille la subvention de fonctionnement à l'IPSN, est en réalité doté de 891 millions de francs et non de 666,7 millions, comme il est écrit par erreur. Celle-ci sera réparée par voie de sous-répartition, dès l'ouverture des crédits consécutive à la promulgation de la loi de finances.

Une ouverture à la concurrence maîtrisée et concertée dans le domaine de l'énergie s'impose. Deux secteurs sont concernés : le gaz et l'électricité.

Pour ce qui concerne l'électricité, une concertation doit être menée préalablement à la transposition obligatoire de la directive, qui doit à la fois permettre aux consommateurs dits éligibles de s'approvisionner auprès du producteur de leur choix, et garantir le maintien des missions de service public.

Quant au gaz, monsieur Ducout, la négociation reste ouverte. Si j'accepte dans leur principe les orientations de la Commission, je confirme, monsieur Borotra, que le Gouvernement ne laissera pas mettre en cause la sécurité à venir de nos approvisionnements assurée par les contrats *Take or pay*. Je sais que nous convergeons totalement sur cette question et qu'il n'y est nulle ambiguïté.

Par ailleurs, s'agissant de la distribution, je voudrais défendre le principe de subsidiarité pour son organisation, ainsi que je l'ai déjà dit ici en réponse à une question d'un de vos collègues, ainsi que le principe de service public dans la distribution. Ces deux principes, intangibles à mes yeux, doivent prévaloir, de façon que ne soit pas bouleversée une organisation qui a, en France, fait ses preuves, notamment avec Gaz de France.

Enfin, la politique énergétique doit être équilibrée, laissant une souplesse d'adaptation suffisante aux évolutions du marché.

L'équilibre que nous souhaitons doit permettre la meilleure valorisation des ressources énergétiques de toutes natures. Il ne s'agit pas de prôner le tout nucléaire et le tout électrique, mais d'utiliser, dans les meilleures conditions technico-économiques, les diverses formes d'énergie. Dans la production d'électricité, le gaz, par exemple, peut apparaître compétitif lorsqu'il est utilisé dans les procédés performants de cogénération. De même, l'énergie éolienne – je pense au programme Eole 2005 – affirme progressivement sa compétitivité.

J'ai donc demandé à EDF d'améliorer les conditions d'achat de l'électricité produite par cogénération ou à partir d'énergies renouvelables afin d'engager une réelle diversification des moyens de production d'électricité dans notre pays.

Je souligne, monsieur Cochet, que la part des énergies renouvelables est certes modeste en valeur absolue, mais forte en potentiel de croissance, alors même que si son pourcentage global dans la production totale d'énergie ne pourra techniquement qu'être modeste malgré tous nos efforts.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont la ferme volonté de promouvoir les filières alternatives dans le domaine des transports – je veux parler des transports propres : véhicules électriques, véhicules au GPL ou au gaz naturel. C'est la marque de notre responsabilité à l'égard de l'environnement. Je me félicite personnellement que nous ayons pu, M. Gaysot et moi-même, convaincre la RATP de passer commande de 200 bus au gaz, qui viendront, sur une première tranche de commande de 600 engins, faire la preuve au sein de la région parisienne de l'attention prioritaire que porte la grande société publique à la préservation de l'environnement, et donc à l'amélioration du confort et de la qualité du service de transport public.

Cet équilibre, cette souplesse accrue, c'est aussi pour notre Gouvernement le souci majeur de préparer au mieux les choix importants qui doivent être faits en 2010, au moment du renouvellement du parc nucléaire. Mon souhait est de garder les choix ouverts à cet horizon, tant par le maintien d'une filière nucléaire de recherche et de production puissante, monsieur le président de la mission sur l'énergie, que par le développement raisonnable de moyens de production alternatifs.

Je termine en réaffirmant notre ferme engagement en faveur d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie. Les crédits prévus pour l'ADEME qui, monsieur Poniatowski, est sous la cotutelle du ministère de l'environnement et du ministère de l'industrie, en augmentation de 12,8 % sur le disponible 1997, permettent de soutenir les efforts engagés dans ce domaine depuis de longues années.

M. Ladislav Poniatowski. Je voudrais que votre tutelle l'emporte sur l'autre !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Mme Voynet et moi-même n'avons pas de différend quant à l'exercice de la tutelle. Nous convergeons très heureusement au service des objectifs de l'Agence.

M. Franck Borotra. La politique de l'énergie, c'est vous !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Il reste beaucoup à faire, notamment dans l'industrie. L'ADEME et les services extérieurs du ministère disposeront à cet effet d'une enveloppe de crédits d'intervention de 75 millions de francs. L'Agence a d'ailleurs une trésorerie très abondante qui lui permettrait de conduire une politique plus active, ce que je souhaite, dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Nous aurons l'occasion d'y revenir, j'en suis sûr.

J'en viens maintenant au troisième et dernier axe d'intervention de l'Etat au service de notre ambition pour l'industrie : les services publics industriels, en mettant derrière ce terme générique la distribution d'énergie, les télécommunications et la poste, secteurs sur lesquels j'exerce la tutelle de l'Etat. Parce qu'ils ont un rôle de premier plan pour la compétitivité de notre économie et pour la cohésion de notre société, le Gouvernement souhaite que ces services publics industriels soient forts et performants. Ces opérateurs chargés de service public de haut niveau sont un atout pour la France. M. Guyard et d'autres orateurs l'ont souligné.

Dans un environnement technologique et réglementaire qui évolue rapidement, il est indispensable que nos opérateurs de service public maintiennent leur capacité à contribuer aussi significativement que par le passé à la compétitivité de notre industrie. Deux facteurs sont fondamentaux à cet égard.

Premier facteur : leur aptitude à répondre encore plus efficacement aux besoins du client, particulier ou entreprise. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années, mais beaucoup reste à faire, en matière d'offre internationale tout particulièrement. L'ouverture internationale est de ce point de vue un vecteur important qui peut être essentiel pour certaines de ces entreprises. Je suis un partisan résolu de l'ouverture internationale de ces services publics.

Second facteur : la compétitivité de leurs prestations, principalement en termes tarifaires. Tous nos opérateurs de service public, quoique naturellement à des degrés divers, sont engagés dans des programmes de baisse de leurs tarifs. Je souhaite qu'ils poursuivent dans cette voie comme France Télécom vient de le faire récemment en signant, avec Dominique Strauss-Kahn et moi-même, une convention prévoyant la poursuite de la baisse de ses tarifs jusqu'à fin 2000. Ce faisant, ils se donnent les moyens de préserver leur position dans un contexte de plus en plus concurrentiel et contribuent très positivement à la compétitivité de nos entreprises. Ce contexte concurrentiel, monsieur Guyard, est régulé par l'autorité de régulation des télécommunications. J'ai apprécié ce que vous avez dit sur la perspective de rééquilibrage des responsabilités et des compétences, sur la base d'un remarquable travail d'expertise effectué par l'ART, entre le Gouvernement, le Parlement – auquel il faut attribuer davantage encore de droits de contrôle, de connaissance, d'information – et l'autorité de régulation des télécommunications. J'espère que nous pourrions discuter de cet important sujet au cours de l'année 1998. Nous le faisons d'ailleurs à la commission supérieure que vous présidez, monsieur Guyard.

Parallèlement, les opérateurs de service public doivent être en mesure de conforter leurs missions fondamentales au service de nos concitoyens et de la solidarité nationale. C'est à ce titre notamment que, comme le souhaite M. Billard, le Gouvernement plaidera au niveau européen pour que l'accès à Internet dans les écoles relève du contenu du service universel des télécommunications. Nous avons demandé à France Télécom de préparer une offre tarifaire au profit de toutes les écoles. Dans le même esprit, je souhaite que nos opérateurs de service public jouent un rôle de premier plan dans la diffusion des nouvelles technologies auprès du grand public. C'est pourquoi, j'ai demandé à La Poste d'installer des terminaux d'accès à Internet dans les bureaux de poste – 1 000 dès 1998 –, de développer son offre de courrier électronique dès 1998 et d'expérimenter sans tarder son système de porte-monnaie électronique. France Télécom, pour sa part, devra concevoir des services d'accès Internet sans abonnement et à prix réduit et promouvoir la migration des services Minitel vers Internet. Cela sera fait au deuxième semestre 1998 grâce à un produit réalisé par des entreprises françaises. C'est remarquable.

Avant de rappeler trois aspects essentiels des missions de service public, je souhaite apporter des précisions à M. Hervé, qui m'a interrogé sur le produit des taxes locales versées par France Télécom. Vous avez raison, monsieur Hervé, cet aspect devra être pris en considération dans le cadre de la réflexion que le Gouvernement s'est promis d'engager, l'année prochaine, sur la réforme du système de fiscalité locale. Je veux parler de la taxe professionnelle qui est affectée aujourd'hui à l'Etat et non aux collectivités locales.

Mme Muguette Jacquaint. Très juste !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Nous allons y réfléchir mais votre apport, monsieur Hervé, sera essentiel ainsi que celui de tous les membres de cette assemblée. J'en tiendrai le plus grand compte pour proposer à mon collègue du budget une évolution dans ce domaine.

J'en viens aux trois aspects essentiels du service public. Tout d'abord, l'accès au service public, qui doit être garanti partout sous des formes appropriées. Je pense en particulier au service postal en zone rurale et dans les quartiers sensibles d'habitat social. M. Brottes a insisté à très juste titre sur cette question. Je veillerai personnellement à ce qu'aux mots de service public soit toujours associé ceux de présence, jusques et y compris dans les zones en voie de désertification, et de présence renforcée – on en a besoin – dans les quartiers HLM de certaines cités ou agglomérations qui verront demain l'Etat réapparaître grâce à une présence réaffirmée de La Poste au service de tous.

M. Jean-Pierre Brard et M. François Brottes. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Deuxième aspect essentiel du service public : la péréquation tarifaire, qui garantit l'identité de tarification d'un même service selon l'endroit où on le consomme. C'est un facteur décisif d'aménagement du territoire. Si nous n'avions pas de péréquation tarifaire, le service public ne serait plus un service public.

M. Franck Borotra. Pour le gaz, il n'y a pas de péréquation tarifaire !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Par conséquent nous entendons maintenir ce principe.

Enfin, troisième aspect, la garantie de services spécifiques pour les plus défavorisés de nos concitoyens : tarifs sociaux de France Télécom, garantie de maintien du service chez EDF – c'est important au début de l'hiver – absence de contraintes sur les retraits sur le livret A à La Poste – M. Edmond Hervé, dont je partage les analyses, a également insisté sur ce point. Nous aborderons cette question dans le cadre des négociations sur le contrat du plan. Ne vous inquiétez pas, la loi sera respectée ; il s'agit bien d'un contrat de plan comme le dit la loi de juillet 1990. Je souhaite qu'on lui donne les termes d'ambition, de progrès de manière à ce que l'on dise bien ce que l'on veut faire. En effet, c'est parce que je crois au service public de la poste et des télécommunications que je crois bon, pour l'ensemble de nos citoyens et pour ces entreprises publiques remarquables, de le projeter dans l'avenir.

C'est parce que ces valeurs fondamentales, largement partagées dans notre pays, doivent être préservées que nous défendons une ouverture contrôlée, progressive et concertée des marchés concernés. Je viens de l'évoquer pour le secteur du gaz et de l'électricité. Cette démarche est également la nôtre pour le secteur postal. La directive qui devrait être prochainement adoptée nous convient de ce point de vue, car elle ne crée pas de rupture déstabilisante pour La Poste. Les prochaines étapes, qui seront étudiées dès l'an prochain, ne pourront recueillir notre aval que si elles s'avèrent compatibles avec les principes dans des conditions financières acceptables. Nous serons extrêmement vigilants sur les aspects européens de ces évolutions.

Le maintien d'un secteur postal réservé large, comportant publipostage et courrier transfrontalier – MM. Hervé, Montcharmont, Guyard ont évoqué très justement cette question –, est à nos yeux la meilleure garantie pour que La Poste puisse assumer ses responsabilités, il est vrai coûteuses, en matière de présence postale. Nous aurons à prendre des positions fermes à Bruxelles. Et je le ferai !

M. Jacques Guyard. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Hervé et monsieur Montcharmont, vos rapports sont excellents. Je suis bien conscient des difficultés financières qui affectent La Poste au titre de ses charges de retraites et de ses obligations de service public. Ce sont des sujets que nous devons traiter dans le contrat de plan, j'y veillerai. Cela représente en effet une charge croissante : 13 milliards en 1997, 15 milliards en l'an 2000 et 27 milliards en l'an 2015 si rien n'est fait. Les solutions devront être recherchées en concertation permanente avec l'Assemblée nationale et le Sénat. Je me propose d'en parler régulièrement avec les commissions concernées et d'approfondir avec le Parlement, car c'est ma méthode, les solutions que nous pourrions mettre en œuvre.

Appui stratégique aux entreprises au service de l'emploi, politique énergétique équilibrée reposant sur l'énergie nucléaire, renforcement des services publics industriels pour la compétitivité et la solidarité, telles sont les lignes directrices de mon action qui ont présidé à la préparation du projet de budget que j'ai l'honneur de vous proposer. Je suis persuadé qu'elles sauront rallier une majorité d'entre vous, surtout après mon intervention, monsieur Borotra, car c'est de cette politique rénovée, alliant encouragement à l'initiative – c'est là qu'il y aura de l'emploi dans le futur – et solidarité nettement affirmée, que notre pays a besoin dans l'environnement international évolutif qui est désormais le sien.

Je sais que je pourrai trouver appui auprès de vous, mesdames, messieurs les députés, car cette ambition nationale pour l'industrie n'est pas une question de politique politicienne. Il s'agit de rassembler les énergies de la nation pour que notre pays demeure la quatrième puissance économique mondiale et assoie cette puissance sur une industrie vive, forte, dynamique, moderne, technologique. Faisons ensemble ce pas dans l'avenir que nous proposons ! Préparons les industries du XXI^e siècle ! Soyons ensemble unis derrière ce concept dynamique d'une France qui appuie son économie sur ce qu'elle a de meilleur, c'est-à-dire sur son industrie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Quel élan !

M. Jean-Pierre Brard. Quel souffle !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je vous rappelle la règle du jeu : vous avez deux minutes pour poser votre question et je demanderai à M. le secrétaire d'Etat de répondre en deux minutes également.

Nous commençons par le groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans le cadre d'une restructuration de l'entreprise Renault, la filialisation de la direction commerciale France est envisagée. De ce fait, la synergie de Renault, fabricant, vendeur et réparateur d'automobiles et de l'ensemble des cinquante-trois succursales Renault sur le territoire sont en jeu.

En effet, les objectifs de la direction seraient de transformer la DCF en filiale, par la création d'une société anonyme, et les succursales en établissements. Se posent dès lors les problèmes du devenir des succursales et de la qualité du service rendu aux automobilistes, des droits et statuts des salariés de ces succursales – je pense notamment à celle qui se trouve dans ma ville, La Courneuve, et qui a de nombreux atouts. Sa superficie permet d'assurer l'ensemble des activités liées à la vente et à la réparation des automobiles. Quant à la qualification des salariés, elle n'est plus à démontrer. L'emplacement de cette succursale, en plein centre-ville, le long de l'A 86, du tramway qui transporte soixante voyageurs par véhicule, lui donne une visibilité maximale, nécessaire elle aussi à toute activité commerciale. Le potentiel clients est important. Les particuliers et les entreprises sont nombreux, d'autant que cette succursale bénéficie d'une quasi-exclusivité sur la commune.

L'ensemble de ces éléments, de même que la question centrale de l'emploi, doivent être pris en compte non seulement pour maintenir, mais aussi pour développer cet établissement sur une commune engagée dans de nombreux projets : GPU, contrats de ville, emplois-jeunes. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'Etat actionnaire pèsera-t-il de tout son poids pour développer le réseau de succursales indispensable à toute industrie automobile de nos jours ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Le conseil d'administration de Renault a examiné, le 10 juin dernier, un projet de filialisation du réseau commercial de l'entreprise. La direction générale a en effet considéré qu'après 5,2 milliards de pertes en 1996, dont 247 millions la même année, pour le réseau commercial, il convenait d'engager une rationalisation de son organisation. Je rap-

pelle que le réseau commercial – la promotion, le commercial et l'ensemble des services liés à la vente des automobiles – pèse pour environ 30 % dans le prix de revient d'un véhicule.

Il a donc été décidé de regrouper l'ensemble des filiales et succursales dans une entité unique, « Renault France Automobiles », filiale à 100 % de Renault, qui sera un centre de responsabilité autonome pour la fonction distribution. Cela concerne, en effet, le cadre de travail de 9 000 personnes – vous avez eu raison de le souligner. Celui-ci doit faire l'objet de discussions dans l'entreprise. La réorganisation va s'effectuer dans de nombreux sites car il y a 53 succursales et 24 filiales, mais je peux vous affirmer que l'Etat sera très attentif à ce que le dialogue soit préalable à la réorganisation et veillera à ce que les meilleures conditions de concertation soient garanties. J'agirai en ce sens.

Mme Muguette Jacquaint. Merci !

M. le président. La parole est à M. Patrick Leroy.

M. Patrick Leroy. Ma question concerne la situation actuelle des industries ferroviaires françaises.

Le Gouvernement a rappelé dernièrement, par la voix du ministre des transports, sa volonté de développer le transport ferroviaire. L'ensemble des acteurs sociaux ne peut que s'en réjouir. Cela dit, les choix antérieurs font que les entreprises risquent d'être prochainement en rupture de plan de charge en attendant les commandes envisagées par la SNCF, la RATP et les régions.

Alors que les directives européennes imposent une concurrence dont l'ensemble des travailleurs sont victimes, s'agissant tant des salaires que des conditions de travail ou de l'emploi, et alors qu'il faut éviter des licenciements fragilisant l'industrie ferroviaire française, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, afin que les personnels de nos entreprises ne soient pas menacés dans leur emploi et que notre potentiel industriel national, mondialement réputé, ne soit pas affaibli face à la concurrence, notamment italienne et allemande ?

Pour notre part, nous pensons qu'il existe des réponses sociales dans les domaines de la formation, de la durée du temps de travail, des départs à la retraite, mais également des solutions tenant à l'innovation technique. Quelles mesures allons-nous prendre, par exemple, pour réaliser les études nécessaires à la fabrication en France du train pendulaire ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. C'est une question importante car elle porte sur l'avenir de l'industrie ferroviaire française.

La SNCF achèvera en 1998 son programme d'équipement en rames TGV – Duplex et Thalys – et en matériel à deux niveaux pour la ligne Eole du RER. Elle va poursuivre son programme d'acquisition de locomotives – 30 locomotives Astride, locomotives fret – et commence un nouveau programme de renouvellement des matériels régionaux en partenariat avec des collectivités territoriales, des régions en particulier – je pense au Nord - Pas-de-Calais.

Globalement, avec près de 5 milliards de francs de paiements, l'année 1998 restera à un haut niveau de commande pour la SNCF. Pour autant, vous avez eu raison de le souligner, monsieur le député, il existe des problèmes de plan de charge pour 1998 dans certains sites de production de l'industrie ferroviaire, notamment dans

le Nord et à Belfort. Je me rapproche de mon collègue M. Gayssot pour que les réalités industrielles régionales soient prises en compte, afin de soutenir, par une politique de commandes appropriée, les plans de charge des entreprises concernées.

Vous avez également évoqué la question de la recherche scientifique et de l'innovation dans la production de matériel ferroviaire. Le succès des trains à grande vitesse et l'amélioration de leurs performances déjà remarquables, qu'il faut saluer, comme le développement de systèmes de transports urbains performants sont soutenus par le ministère de l'industrie. En effet, dans le cadre du programme PREDIT, conjoint entre le ministère de la recherche, celui des transports et celui de l'industrie, qui en est à sa troisième édition depuis 1989, mon ministère accorde chaque année, pour une durée de cinq ans, 135 millions de francs à la recherche pour les transports, et je compte bien que cet effort continue. Il s'appliquera notamment à la recherche en matière de matériel ferroviaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'ingénierie industrielle française est et sera un élément clé dans la compétition économique. Dans cette branche, la situation du groupe Sofresid est aujourd'hui très préoccupante. Il y a un peu plus d'un an l'actionnaire majoritaire, le groupe britannique Trafalgar House, a mis en place une nouvelle direction avec à sa tête un tueur d'entreprises bien connu, M. Lebard. Après avoir liquidé La Cinq et Félix Potin, M. Lebard avait cette fois comme objectif le licenciement de 305 salariés.

Une offre publique d'achat lancée par le groupe norvégien Kvaerner sur Trafalgar House a semblé ouvrir des perspectives. Les salariés, soutenus par la municipalité, ont obtenu l'annulation du plan social par la cour d'appel de Paris, à la fin du mois de septembre 1996. Le PDG a alors été démissionné.

La stratégie négative du groupe norvégien Kvaerner apparaît maintenant de plus en plus clairement. Il a choisi Londres comme base de rayonnement. Mais on ne sait pas assez qu'il a interdit à sa filiale française, Sofresid, d'opérer en Chine, en Asie du Sud-Est, réservant les zones les plus dynamiques de la planète à la partie britannique du groupe.

Que reste-t-il alors à Sofresid comme perspectives de développement ? Contrairement à ce que l'on pouvait penser, Kvaerner ne lui offre pas de synergies industrielles constructives. L'entreprise montreuilloise serait plutôt utilisée comme pompe à finances et condamnée à faire du conseil. Pour cela, 300 personnes suffisent, dans l'optique de Kvaerner.

En fait, si Sofresid quitte Montreuil, cela signifie le début de la fin pour le numéro 2 de l'ingénierie française. La logique de Kvaerner, ce sont des critères de rentabilité mal ressentis ; le groupe norvégien pense qu'il y a une ingénierie de trop en son sein. D'où la transformation de Sofresid en simple bureau d'études.

Dans ce contexte très sombre, quelles perspectives d'espoir peuvent-elles être ouvertes aujourd'hui pour les salariés de Sofresid, envisagez-vous de coopérer avec la ville de Montreuil pour venir en aide à ces salariés et, plus généralement, à l'ingénierie dans le pays ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Le groupe Sofresid exerce son activité principale dans un domaine très important pour notre industrie, l'ingénierie. Troisième

groupe français, il intervient dans les secteurs de la chimie, du bâtiment et de l'infrastructure du parapétrolier.

Implanté principalement dans la ville dont vous êtes maire, Montreuil, Sofresid prévoit, hélas ! de déménager l'année prochaine à La Défense les bureaux d'études qui sont chez vous, pour y rejoindre d'autres activités du groupe Kvaerner Clesim, en particulier. Je déplore ce genre d'évolution, et je sais, en tant que maire, ce que l'on peut ressentir devant de pareilles délocalisations même si en l'occurrence, l'entreprise doit rester en France, et en région parisienne. Il est difficile toutefois de s'opposer à pareil mouvement qui, malheureusement, ne va pas dans le sens du rééquilibrage est-ouest des activités de bureaux dans l'Ile-de-France.

Je comprends l'impact négatif qui en résulte pour Montreuil. Aussi, je me propose de vous rencontrer pour étudier quelles pourraient être les actions à mener afin de veiller à la revitalisation du secteur économique de votre cité.

M. Jean-Pierre Brard. Et à combattre le faux Viking qui dirige !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Et à combattre les aspects qui ne sont pas conformes à la tradition française en cas de mutations patrimoniales importantes.

M. le président. M. Brard combattant les Vikings : il faudra être présent !

La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le secrétaire d'Etat, le 13 octobre dernier, était rendu public le choix gouvernemental concernant le devenir de Thomson-CSF. L'option retenue, avec pour principal partenaire Alcatel, minore de façon importante la part de l'Etat, constitue une privatisation de fait et casse la cohérence du groupe Thomson, qui alliait les activités grand public, Thomson multimédia, l'électronique de défense, Thomson-CSF et les composants SGS-Thomson.

Cette décision appelle, me semble-t-il, une observation et suscite quatre questions majeures :

Mon observation porte sur les méthodes. Je déplore l'absence de consultation et de débat devant la représentation nationale et le pays sur l'avenir d'une entreprise publique de cette importance.

Ma première question en découle : quelles mesures comptez-vous prendre pour que les parlementaires, les élus locaux, les salariés et leurs organisations syndicales disposent des éléments d'information et de droits d'intervention sur le processus engagé ?

J'en viens aux conséquences industrielles, économiques et sociales. De quels moyens allez-vous vous doter pour garantir la maîtrise publique de cette filière technologique essentielle pour la souveraineté et la défense nationales et pour le développement économique et social de notre pays ?

De quelle façon allez-vous peser sur la définition d'une stratégie industrielle qui ne privilégie pas la fonction de marchand d'armes à forte rentabilité immédiate, mais une réelle diversification tournée vers la priorité aux besoins civils, la communication, les transports, l'espace, par exemple ?

Enfin, quelles mesures vont être prises pour développer l'emploi dans le groupe Thomson et la filière électronique française ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. L'avenir de Thomson-CSF, et plus particulièrement de son implantation à Bagneux, est un sujet important.

Depuis quelques années, la stratégie de Thomson-CSF s'inscrit dans le contexte nouveau des industries de défense : sur des marchés d'armement en réduction et où la compétition s'accroît, la solution pour maintenir un vrai potentiel technologique est de diversifier les débouchés, afin d'avoir une base élargie pour amortir de manière conséquente les coûts fixes ; c'est le mouvement général qu'on a constaté par ailleurs dans l'aéronautique, et c'est encore plus nécessaire, en effet, dans le domaine de l'électronique où la recherche-développement représente une part de la valeur ajoutée plus importante, aux alentours de plus de 10 % pour l'entreprise.

Il était donc essentiel de chercher à constituer un grand pôle d'électronique professionnelle et de défense centré sur Thomson-CSF avec, comme le Gouvernement l'a réaffirmé – et je l'ai dit, ici même, en réponse à une question d'actualité –, un actionnariat public déterminant, au moins supérieur à 35 %. S'il y a recul de la participation publique par rapport au niveau actuel, c'est uniquement un recul technique, du fait de la dilution attachée aux apports d'actifs, et donc à l'élargissement du périmètre de l'entreprise ; les seules actions qui seront cédées par l'Etat le seront aux salariés. Il n'y a donc aucun processus qui pourrait nous inquiéter par ailleurs.

Le schéma de rapprochement préconisé autour de Thomson-CSF est logique. Je veux redire ici qu'il s'appuie sur une conception industrielle : rassembler des compétences françaises, aujourd'hui éparpillée entre plusieurs entreprises qui n'ont pas le seuil minimum requis, développer des synergies entre le civil et le militaire, et accroître les potentialités de coopération en matière de recherche-développement.

Ces trois objectifs, je crois, sont approuvés unanimement par les représentants de la majorité. Donc, cela va conduire à ce que Thomson-CSF, les activités d'électronique spatiale et de défense et les activités de communications militaires d'Alcatel-Asthom, d'une part, les activités d'électronique professionnelle et de défense de Dassault Electronique, et les activités satellites d'Aérospatiale, se regroupent dans une même entreprise afin de développer les synergies dont je viens de parler.

Il s'agit là vraiment d'une politique d'appui de stratégie industrielle. On en a parlé dans les interventions générales. Les rapporteurs l'ont évoquée. Et je crois que cela va dans le sens du renforcement du pôle français en électronique civile et militaire ; cela va donc dans le bon sens d'une industrie technologiquement de pointe au plan mondial. C'est le cas de Thomson-CSF et des autres entreprises que j'ai citées. Elles exercent, dans leur créneau spécifique, des leaderships incontestables. Ces leaderships vont se renforcer, et nous pouvons nous en féliciter.

M. le président. Nous en venons au groupe UDF.

La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Monsieur le secrétaire d'Etat, en mettant en œuvre l'ouverture du capital de France Télécom, contrairement, d'ailleurs, à votre discours antérieur, vous avez admis *Nolens volens* la nécessité d'une évolution fondamentale d'une grande entreprise française. Là comme ailleurs, nous prenons un certain retard, mais, au moins, le mouvement est amorcé.

En ce qui concerne La Poste, curieusement, la nécessité du changement pour s'adapter aux conditions nouvelles du marché, qu'il s'agit du marché domestique ou du marché international, n'a jamais été reconnue aussi nettement.

Comme France Télécom, La Poste est une grande entreprise d'avenir, elle a un développement international à assurer, des alliances à nouer sur un marché qui est voué à être libéralisé à court terme.

Dès lors, il est urgent d'abandonner une vision passéiste de La Poste, de mieux compenser ses charges indues, comme le transport de la presse ou sa présence en milieu rural, qui est, bien entendu, une nécessité. Bref, il est urgent d'en faire une véritable entreprise capable de se battre à armes égales avec ses concurrents, comme les coursiers internationaux.

La Poste est une entreprise bien gérée grâce à la qualité et à la compétence de ses personnels et de ses cadres. Etes-vous prêt à lui donner les moyens de bâtir une grande entreprise, enfin débarrassée de ses lourdeurs statutaires qui lui donnent encore excessivement l'allure d'une administration ?

Etes-vous prêt à faire de La Poste, comme vous avez commencé à le faire pour France Télécom, une grande entreprise bénéficiant d'un statut de droit commun et tourné vers son marché, c'est-à-dire vers son avenir ?

M. Ladislas Poniatowski. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie de cette question importante sur l'avenir du service public de la poste.

Vous l'avez rappelé, monsieur le député, l'avenir de la poste est fixé par la loi du 2 juillet 1990 qui l'a érigée en établissement public autonome, avec responsabilité de gestion. Cette situation me paraît parfaitement adaptée aux missions que doit servir le grand opérateur public.

A la différence fondamentale de France Télécom, La Poste conserve une exclusivité sur la plupart de ses activités, et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2003 au moins.

Par ailleurs si la dimension internationale de l'activité des opérateurs postaux prend de plus en plus d'importance et doit être prise en compte, elle n'a pas le caractère primordial qu'elle revêt aujourd'hui pour les opérateurs de télécommunications.

Le statut actuel de La Poste n'empêche pas – c'est votre souci, monsieur le député – de nouer des accords de partenariat commercial et technique avec d'autres opérateurs. Il ne l'empêche pas d'implanter des agences à l'étranger ni de constituer des filiales communes avec des établissements étrangers pour certaines de ses activités. Le montant des investissements réalisés pour ce faire est d'ailleurs sans commune mesure avec les sommes nécessaires dans le domaine des télécommunications et le niveau relativement faible des montants d'investissements n'impose pas de faire appel au marché.

Par ailleurs La Poste n'ayant pas de capital, je n'entends évidemment pas ouvrir un capital qu'elle n'a pas. (*Sourires.*) Le changement de statut n'est pas un préalable à la réforme du mode de financement des retraites de ses agents fonctionnaires, dont M. Montcharmont nous a parlé excellemment. Ce dossier relève de la loi et ne renvoie pas au statut juridique de l'exploitant. J'ajoute que le dossier des retraites fait l'objet de discussions entre La Poste et l'Etat dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler, monsieur le député.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

– Industrie, poste et télécommunications (*suite*) :

Industrie :

M. Michel Destot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 13 au rapport n° 305) ;

M. Claude Billard, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VI).

Poste et télécommunications :

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 15 au rapport n° 305) ;

M. Gabriel Montcharmont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VIII).

– Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article 60 :

M. Didier Chouat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 14 au rapport n° 305).

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VII).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

